Numéro spécial

LA FRANCE EST-ELLE CORROMPUE ?

S'il n'est pas gangrené par les magouilles, notre pays a pourtant l'habitude de voir des élus, des décideurs et des fonctionnaires sur le banc des accusés. En réalité, la transparence progresse… lentement, trop lentement !

PAR DANIEL BERNARD

La réponse est non. La question ? La France est-elle pourrie à dégueuler, son cerveau est-il métastasé et chacun de ses membres, gangrené par les mille et un manquements à la probité que recouvre le terme de « corruption » ? De plus en plus de Français flairent le mal partout ; notre enquête, au risque de décevoir, invite à la sainte vigilance, mais aussi à la mesure. La corruption à la française est une réalité. Elle n'est pas un fantasme tournant dans la tête de quelques magistrats en quête de notoriété, relayés, au seul profit des démagogues, par des journalistes mal payés. Les enveloppes matelassées d'euros, ça existe. Ainsi que les comptes off-shore, les embauches de complaisance, les bonnes bouffes et, par-dessus le marché, au Carlton de Lille, des honoraires de putes remboursés sur notes de frais. Jacques Médecin, figure condamnée de la corruption niçoise, n'a pas emporté dans sa tombe la tentation cupide qui pèse sur chaque fonctionnaire, chaque élu, au moment de prendre la ›

La France est-elle corrompue ?

Sommaire

89 **La France est-elle corrompue ?**
Par Daniel Bernard

96 **Sans condamnation exemplaire, il n'y a pas d'effet pédagogique.**
Par Eva Joly

98 **Le grand stade de Lille : un cas d'école.**
Par Nicolas Beau

102 **Parlementaires : sous la menace des lobbies.**
Par Emmanuel Lévy

104 **Petits et gros trésors des marchés publics.**
Par Stéphanie Marteau

107 **La corruption au quotidien.**
Diplômes à vendre sur place et à l'export ! – Et pour quelques photocopieuses de plus – Marchés : un rosbif peut bien faire l'affaire.
Par Nicolas Beau

108 **Sale temps pour les ripoux.**
Par Frédéric Ploquin

110 **Les marchands de canons ont peur du gendarme.**
Par Jean-Dominique Merchet

112 **Marseille. La tentatrice fatiguée.**
Par Alain Léauthier

117 **La corruption au quotidien.**
Népotisme dans les HLM marseillais – Navigation en eaux troubles – Pots-de-vin à l'hôpital.
Par Nicolas Beau

118 **Comment les entreprises se protègent des pots-de-vin.**
Par Hervé Nathan

120 **Deux croisés en guerre contre les hypermarchés.**
Par Perrine Cherchève et Jean-Claude Jaillette

122 **Pour les petites pilules, les médecins en croquent.**
Par Clotilde Cadu

124 **Les bonnes passes des footballeurs.**
Par Renaud Lecadre

128 **La France n'a pas encore attaqué les racines du mal.**
Par Yves Mény

décision qui peut faire gagner des millions. Un ex-directeur de l'ENA estimait récemment que l'appât du gain grignotait chaque jour le terrain perdu par le sens de l'intérêt général. Pour autant, faut-il en déduire que la corruption galope, au rythme de la construction de ronds-points sur les routes départementales ?

« On ne cherche pas »

« Aujourd'hui, l'esprit de corruption innerve les sphères politique et financière, du local au global. Toujours, des décideurs s'achètent, des responsables se vendent, la justice tarde », écrit un jeune magistrat, Eric Alt (*l'Esprit de corruption*, Le Bord de l'eau). Quoique exprimée sans nuance, cette intime conviction n'est pourtant étayée par aucune preuve. *« Je n'ai aucune raison de penser que le mal est endémique »*, nuance, devant un café, ce professionnel du droit. *« Je ne suis pas parano,* précise-t-il, ajoutant toutefois : *mais, pour se rendre compte de l'imprégnation de la corruption, il faut chercher, et on ne cherche pas. »*

Dans l'hypothèse où la corruption serait couverte, les dossiers devraient encombrer la boîte aux lettres du *Canard enchaîné*, dont la réputation d'indépendance n'est plus à faire. *« Du courrier, on en reçoit,* observe laconiquement son rédacteur en chef, Louis-Marie Horeau, *mais rien qui puisse justifier la mythologie de bazar d'un* Canard *inondé de dénonciations. »* Selon nos informations, en effet, le volatile reçoit moins de bouteilles à la mer que de paquets-cadeaux savamment ficelés pour dégommer telle entreprise concurrente ou tel adversaire politique. Combien de victimes, ayant épuisé toutes les voies de recours, combien de courageux témoins, qui souhaitent lancer l'alerte, se tournent vers les chevaliers blancs ? Selon Myriam Savy, l'une de ses trois permanentes, Transparency International, la principale ONG anticorruption, reçoit *« un appel et quelques e-mails chaque semaine. Ce sont souvent des personnes épuisées par des procédures judiciaires interminables qui s'imaginent que les juges sont complices, rarement des faits précis. D'ailleurs, pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de traiter des cas particuliers. »* L'avocat William Bourdon, président fondateur de Sherpa, une association française qui est à l'origine de quelques procédures emblématiques (Areva, Total, les « biens mal acquis »), ne donne pas suite aux *« 12 à 15 dossiers »* mineurs qui parviennent chaque année à son cabinet. Faute de moyens, mais aussi, sans qu'il l'avoue, parce que son activisme attire davantage de fadas, foutraques et paranos que de correspondants en position de dynamiter la République. A Lambersart, Eric Darques (lire l'article de Nicolas Beau sur le grand stade de Lille, p. 98)

L'appel des juges à Hollande

Voilà François Hollande sous la pression des magistrats ! A peine installé, le successeur de Nicolas Sarkozy est sommé d'*« agir contre la corruption »*, selon le titre d'un appel publié dans *le Monde* et signé par 82 professionnels et quelques organisations dévoués à la lutte contre la délinquance financière. Entre encouragement et mise en demeure, l'initiative rassemble des juges d'instruction parfois empêchés dans des affaires emblématiques (Gentil/Bettencourt, Trévidic/Karachi, Duchaine/Guérini…), plusieurs représentants du parquet en quête d'indépendance et des policiers en manque de moyens d'enquête. *« Au-delà des discours de réprobation, fussent-ils sincères, c'est évidemment sur des mesures concrètes que s'évaluera l'efficacité de la lutte contre la corruption »*, écrivent-ils, incitant le nouveau président à *« clore une décennie qui a vu se déliter les dispositifs de prévention, de détection, d'alerte et de répression de la corruption mis en place dans la période précédente »*. ■

a conçu tout un processus : il photocopie chaque dossier reçu en 13 exemplaires, destinés à autant de correspondants, puis détruit l'original (pour ne pas garder les empreintes de l'envoyeur…) et analyse le contenu à l'aide d'un logiciel maison. Mais ses capteurs ne signalent pas un tsunami corruptif ! Quant au service central de prévention de la corruption (ministère de la Justice), il ne croule pas sous les sollicitations. *« Un ou deux courriers par semaine »*, dénombre son directeur, qui en transmet au procureur *« de 15 à 20 dans l'année »*.

Le profil atypique de Jean-Luc Touly, salarié de Veolia et successeur de Danièle Mitterrand à la présidence de l'Association pour le contrat mondial de l'eau (Acme) le conduit à arpenter la France des privatisations suspectes. *« J'imprime, je "stabilote" et j'analyse environ 110 dossiers par an. Ensuite, j'organise une réunion publique et une conférence de presse. »* A Périgueux, Troyes, Dijon ou Saint-Maurice, il jongle avec les mètres cubes et les millions d'euros et avoue une *« vraie passion »*. *« Les élus qui acceptent des surfacturations n'étant pas idiots, il existe forcément une contrepartie. Parfois visible, comme une patinoire ou la subvention d'un festival, parfois inavouable, jamais justifiée. »* Interrogé par *Marianne*, Touly ne s'embarrasse pas de la présomption d'innocence. Dans son collimateur, notamment, André Santini qui préside depuis 1983 le Syndicat des eaux d'Ile-de-France avec le soutien de la gauche. Pourtant, la vieille pantoufle d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) a pu sauver son siège de député UMP, faute d'incrimination précise. Cette figure emblématique

De 15 à 20 courriers par an : le service central de prévention de la corruption ne croule pas sous les sollicitations.

d'un département sous observation médiatique est presque un cas d'école. Contactée par *Marianne*, son adversaire Lucile Schmid (EELV) renvoie à son camarade écolo Alain Mathioudakis, qui évoque un rapport de la chambre régionale des comptes qui, en 2010, ne pointait pas de délits susceptibles d'intéresser la justice. Où finit le soupçon ? Où commence la diffamation ? Nageant entre deux eaux, Santini et ses bonnes blagues jouent sur du velours. Seul le registre de l'absurde permet de décrire sa situation : pas forcément coupable, bien au contraire !

Record de défiance

Le tour de France de la gangrène mène ainsi, au gré des rumeurs, à Tours, à Lyon, à Bordeaux ou à Rennes. L'affaire Guérini – l'attribution de marché de collecte de déchets du président du conseil général à son frère – rappelle un film de Coppola, mais Marseille n'est pas la seule ville répu-

tée criminelle (lire l'article d'Alain Léauthier, p. 112). Nous avons été ainsi alertés sur un adjoint aux travaux qui donne dans l'immobilier, un ingénieur propreté aux méthodes crades, un marché de tramway qui déraille, et nous avons été incités à investiguer sur la mainmise d'un géant de l'eau sur une cité bretonne (lire l'article de Stéphanie Marteau, p. 104). Eva Joly elle-même perd son flegme lorsque *Marianne* lui réclame les cas précis qui justifient sa vision noire d'une France marron (lire p. 96). *« Vous me bouffez la vie ! Vous êtes journaliste, faites votre enquête ! »* peste-t-elle, mettant fin à l'entretien, subitement pressée de *« préparer le déjeuner à* [ses] *invités »*.

Sur quels faits se fondent alors les 72 % de Français qui, interrogés en septembre 2011, déclarent qu'*« en règle générale les élus et les dirigeants politiques sont plutôt corrompus »*, contre 19 % *« plutôt honnêtes »* ? Ce record de défiance prolonge une courbe ascendante depuis 1992. Cependant, aucune donnée ne valide ce « sentiment de corruption ». L'ONG Transparency International (TI), qui affirme que *« la corruption progresse en France »* (communiqué du 9 décembre 2010), se fonde sur un *« sondage de sondages »* selon lequel *« 7 % des personnes interrogées en France disent avoir dû payer un* ›

La France est-elle corrompue ?

> *pot-de-vin au cours des douze derniers mois à l'occasion d'une relation avec un service public ».* Or, Daniel Lebègue, ancien directeur du Trésor et président de TI France, lors d'une conversation téléphonique avec *Marianne*, indique que *« le taux d'occurrence se situe autour de 0,5 % en France ». « Au Japon,* précise-t-il, *j'ai observé un système vérolé dans lequel il faut corrompre pour faire admettre un malade dans une salle d'opération. L'administration française est intègre. »* Ce diagnostic est confirmé par Jean-Pierre Roux, retraité de la RATP et trésorier adjoint d'Anticor : *« Les trois dossiers que nous recevons chaque semaine ne suffisent pas à déduire une amplification de la corruption. Ce n'est pas parce que des affaires sortent que la corruption gagne. »*

Une dernière source contredit la *vox populi* : le « criminoscope » de la Smacl, une société d'assurances spécialisée dans la protection juridique des collectivités locales. Il récence *« un peu plus de 100 élus »* mis en cause chaque année depuis 2008, contre *« de 85 à 95 élus »* entre 2001 et 2008. *« Si l'on rapporte ce nombre aux 500 000 élus locaux, on observe un taux de pénalisation de 0,2 ‰ »,* commente l'assureur. Côté fonctionnaires, la Smacl dénombre 80 agents mis en cause depuis 2008, contre 70 dans la période antérieure. Soit un taux de pénalisation de 0,04 ‰. A noter que cet organisme, faute de pouvoir se référer à une statistique officielle – que la chancellerie refuse de produire –, exploite le contentieux de ses propres membres, mais aussi les décisions de justice disponibles et les articles de presse, en comptabilisant la moindre plainte. Ce décompte, comme tous les témoignages que nous avons collectés, relativise la joie mauvaise avec laquelle la plupart des médias répercutent chaque rapport, toujours plus honteux pour la France, des professionnels de la lutte anticorruption !

Cependant, comme le « sentiment d'insécurité », qui peut perturber à bon droit des villages tranquilles, le « sentiment de corruption » exprime une réalité, doublée d'une exigence. Cette réalité se lit dans les rubriques

Lexique juridique des affaires

Au sens large, **la corruption** (69 condamnations en 2009) désigne une défaillance morale, mais sa traduction en droit est restreinte. Ainsi, le tribunal d'Aix-en-Provence a condamné Bernard Granié : pour un marché de collecte de déchets, il lui est reproché d'avoir transmis à une entreprise la proposition d'un concurrent, contre 300 000 € en liquide. De même, cinq fonctionnaires du Bas-Rhin, invités à New York par des sociétés attributaires de marché public, ont écopé de la prison avec sursis. *« Il ne pensait pas à mal. Il y avait une certaine tolérance à l'époque »*, a plaidé l'avocat d'un des mis en cause. Lorsque aucun accord frauduleux n'est démontré, le délit de **favoritisme** (20 condamnations en 2009) sanctionne, par exemple, le conseiller général de Haute-Garonne qui a appuyé, au sein de la commission d'appel d'offres, le projet d'un cabinet d'architectes avec lequel il était personnellement en relation.

La prise illégale d'intérêt (36 condamnations en 2010) vise l'élu qui prend part à une décision qui, de près ou de loin, l'avantage. Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes, a ainsi été condamné, en 1997, pour l'attribution d'une subvention à une association qui déléguait la publication du journal municipal à un imprimeur, lequel collectait des fonds au profit du Parti socialiste. Eric Woerth, soupçonné d'avoir favorisé la cession de l'hippodrome de Compiègne à un ami politique, est sous la même menace. Alain Caugy, ancien élu de Nîmes, a œuvré à la vente d'un immeuble de la ville à un office HLM, en sachant que son ex-entreprise récupérerait la réfection des fenêtres. *« Un petit marché de 1 million d'euros, ça vous dit ? »* s'était-il fait mousser (il était sur écoute) auprès d'un de ses anciens salariés. Ce cas relève **du trafic d'influence** (18 condamnations en 2010).

Enfin, le délit de **concussion** (4 condamnations en 2010) concerne le dépositaire de l'autorité publique qui se paye sur la bête, à l'instar de ce président de la chambre des métiers de la Seine-Saint-Denis s'octroyant, avec son secrétaire général et son trésorier, des rémunérations indues. Ignoré il y a peu mais désormais employé à toutes les sauces, **le conflit d'intérêts,** d'inspiration anglo-saxonne, n'est pas encore entré dans le droit français. Il relève des codes de déontologie, d'éthique ou de conduite, comme celui que le nouveau chef de l'Etat a fait signer à ses ministres : le « mélange des genres » n'est sanctionné que par des remontrances. ■

judiciaires des journaux. Le maire de Trèbes (Aude), qui se fait construire une villa à bon marché par les entreprises de bâtiment qui se referont la cerise sur un chantier communal. Le maire de Tignes, qui modifie le plan local d'urbanisme, assurant une jolie culbute à des promoteurs reconnaissants ! L'ex-présidente de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, visée depuis 2008 par une instruction pour corruption passive, dans un marché véreux de déchets. La responsable du logement de Sarcelles (Val-d'Oise) qui grillait la liste d'attente moyennant 500 €, et déclare au juge : « *J'étais en situation de surendettement. Mon mari, très malade, a dû s'arrêter à deux reprises. Cela a tout déclenché.* » La corruption quotidienne, à l'échelle d'un pays de 66 millions d'habitants, pourrait remplir le dossier spécial d'un magazine… Le journaliste Gilles Gaetner, dans une compilation de 472 pages (*la Corruption en France*, Bourin), exhume l'affaire du procureur Patrick Keil

« Ce n'est pas parce que des affaires sortent que la corruption gagne. »
Jean-Pierre Roux, Anticor

qui livrait, contre 100 ou 200 €, des informations à un prévenu, et celle du policier Patrick Moigne qui échangeait une bouteille de whisky contre 1 point de permis.

Ultradiscrètes amendes

Plus finement, la corruption d'en bas se dévoile aussi dans les rares arrêts des tribunaux administratifs, lorsqu'ils jugent certaines atteintes à la probité commises par des fonctionnaires, sans que les sanctions disciplinaires (suspension, radiation…) débouchent sur un jugement pénal. En 2010, les deux organes disciplinaires spéciaux dont relèvent policiers et gendarmes ont sanctionné, pour des faits de corruption ou assimilés, un nombre de fonctionnaires qui se compte sur les doigts des mains et des pieds. Enfin, la Cour de discipline budgétaire a prononcé quelques très rares et ultradiscrètes peines d'amende à l'encontre de fonctionnaires (cinq en 2011 !) ayant >

La France est-elle corrompue ?

> commis des infractions à l'ordre public financier. Incontestables, ces faits accumulés n'expliquent pas l'autoportrait au noir, hideux jusqu'à la caricature, esquissé par les Français.

« Il règne dans la République un dimat délétère, où non seulement les intérêts privés prennent le pas sur l'intérêt général, mais où la confusion des pouvoirs financier et politique aboutit à leur collusion. » L'auteur de cette phrase de campagne électorale, François Hollande, ne pense pas ce qu'il dit ! Il ne vise même pas les policiers parisiens qui épargnent tel établissement de nuit réputé et verbalisent les voisins pour tapage nocturne.

Derrière l'accusation de corruption est en fait visé un vieux mal français que la crise a rendu insupportable : cet esprit incestueux de caste qui unit, autour d'une poignée d'élus, de hauts fonctionnaires, grands patrons, banquiers, communicants, vedettes du journalisme et people. Ces « oligarques », dévoilés par le livre salubre de Sophie Coignard et Romain Gubert, *l'Oligarchie des incapables,* ont été inaptes à protéger la France du déclin. Pis, ils paraissent l'avoir accéléré en sauvant l'essentiel : eux-mêmes ! Aussi par glissement sémantique, le terme « corruption » est devenu synonyme de « conflits d'intérêts », expression elle-même entendue dans une acception large

« La confusion des pouvoirs financier et politique aboutit à leur collusion. »
François Hollande

qui englobe l'ensemble des dérives d'une nouvelle aristocratie qui se tient par la barbichette, des grandes écoles jusqu'au tribunal.

Les dernières grandes affaires politico-financières ont mis au jour un système de prédation, conçu par quelques-uns au prix du sacrifice du plus grand nombre. En 2011, par

exemple, chaque Français a payé 7 € en taxes et impôts pour dédommager l'Etat taïwanais, en guise de clôture de l'affaire des frégates ; or, ces 460 millions d'euros n'ont pas été perdus pour tout le monde. Quand les bénéficiaires de la générosité intéressée de la famille Bettencourt inventent le bouclier fiscal, ils cèdent leur dette à l'ensemble des contribuables. De même, l'abonné qui ouvre son robinet d'eau paiera, sur sa facture, la contrepartie du trucage du marché public qui finance les politiques et gave les actionnaires. Nicolas Sarkozy, sans avoir inventé la corruption, a couvert l'odieux mélange des genres incarné, entre autres, par Patrick Ouart : ex-magistrat racheté par le groupe LVMH, réaffecté quelques années à l'Elysée avant de rejoindre le confort du privé. *« La méfiance roborative à l'égard des puissants s'est développée au cours de ce quinquennat, pourtant placé sous le signe de la République exemplaire,* observe Philippe Bilger, ancien magistrat, désormais attaché à un grand cabinet d'avocats. *L'hypertrophie du soupçon ne s'est pas nourrie de l'expérience quotidienne de la corruption, mais du constat que certains, dans les hautes sphères, les cercles, les élites, violaient ostensiblement la morale publique. »*

Ambivalence

Dès lors, le « sentiment de corruption » mériterait d'être entendu comme une exigence impérieuse : l'explosion du *« système corruptif »* dévoilé depuis 1993 par Raymond Avrillier, l'homme qui a provoqué la chute de l'ex-maire de Grenoble Alain Carignon. *« Le principe même des sociétés d'économie mixte inscrit dans la loi le mythe d'une convergence d'intérêts entre public et privé. Cette confusion justifie les "expériences" des politiques au sein des grands groupes ou le sponsoring privé de missions de service public. Cela crée surtout un dimat propice à la corruption. »* Attaquer le mal à la racine, ce sera aussi le projet du sénateur de la Nièvre Gaëtan Gorce : son prochain rapport prétendra s'attaquer à *« la folie dépensière qui précède l'élection présidentielle ». « C'est le maillon faible,* explique l'élu socialiste, *l'étape pendant laquelle les futurs candidats constituent des trésors de guerre qu'ils dépenseront, hors bilan, le temps de la campagne. Or, depuis 1995, personne n'a cherché à regarder ça de près. »*

Face à la corruption en effet, la France est pis que laxiste : ambivalente. Sous l'aiguillon d'une opinion publique révoltée par les affaires mitterrando-chiraquiennes, les politiques ont fini par céder aux exigences des grandes institutions internationales, notamment l'OCDE, le Conseil de l'Europe et le Groupe d'action financière (Gafi), qui prêchaient dans le désert pour l'adoption d'un arsenal anticorruption. Désormais, le code pénal réprime les manquements à la probité, commis en France comme à l'étranger. Des organismes ont été créés pour prévenir, traquer et punir les élus et les fonctionnaires fautifs. Enfin, la lutte contre les paradis fiscaux indispensables aux grands trafics a été activée sur le plan international par Sarkozy, ami... de Vincent Bolloré, des casinotiers et du banquier Michel Pébereau ! Transparency International décrit ainsi « *un cadre législatif parmi les meilleurs* » dans son rapport « Système national d'intégrité » (décembre 2011). Hélas, l'ONG précise aussitôt que « *ce dispositif demeure par trop inappliqué* ». La contraction générale des effectifs et des budgets de la fonction publique n'épargne pas, loin s'en faut, les chasseurs officiels de corruption.

Transparency International félicite la France pour son dispositif anticorruption, hélas « par trop inappliqué ».

En outre, la culture de la transparence ne progresse que lentement. L'accès aux données administratives est possible mais complexe et lent, pour lever les doutes ou les confirmer. Quant à la décentralisation, elle laisse aux grands féodaux le loisir de décider qui a – et qui n'a pas – droit de regard sur les marchés publics ou les attributions de logements. Surtout, le « temps judiciaire », fondé sur une conception fainéante de l'Etat de droit, justifie que les dossiers, y compris financiers, s'empoussièrent sur le bureau d'un juge d'instruction ou d'un procureur. Le courage enfin, banalement, manque parfois au moment d'exiger des comptes à un élu légitimé par le suffrage universel, au notable arrogant ou au crime organisé. « *Les affaires continuent alors que la boîte à outils du contrôle est au complet,* cingle le Grenoblois Raymond Avrillier, *parce que ni les citoyens, ni les élus d'opposition, ni les journalistes ne prennent le temps de vérifier sur pièces. La première source de corruption, c'est la passivité de ceux-là mêmes qui la dénonce.* » ■ **D.B.**

Des instruments pour mieux lutter contre la corruption

« *Le SCPC est un outil obsolète.* » Voilà comment son propre chef, François Badie, parle du service central de prévention de la corruption. « *Depuis sa création, en 1993, il n'y a jamais eu d'impulsion politique* », regrette le magistrat. La loi Sapin de 1993 contre la corruption ayant été partiellement censurée par le Conseil constitutionnel, cet organisme a d'abord été privé de pouvoirs d'investigation, puis des moyens de fonctionner. Son dernier rapport, en 2011, se résumait en un appel désespéré à sa survie. Guère plus vaillante est la Mission interministérielle d'enquête sur les marchés, supposée relever les manquements des acheteurs publics. Aphone, elle s'étiole depuis 2004. Selon le juge Guillaume Daieff, auditionné en mai par le Sénat, le pôle financier du tribunal de grande instance de Paris fait également grise mine : huit juges d'instruction, contre 12 en 2009. Sur un effectif théorique de 15, le nombre d'assistants spécialisés (experts-comptables, agents du fisc...) est descendu à cinq. De son côté, la brigade centrale de lutte contre la corruption (BCLC) tourne avec 14 policiers, loin des 20 prévus lors de sa création, en 2004. Dans l'affaire des « biens mal acquis » par trois chefs d'Etat africains, un officier à temps partiel est mobilisé là où il en faudrait trois. A quoi bon créer les juridictions interrégionales spécialisées (JIR) si la paupérisation des services de l'Etat affaiblit son combat contre la délinquance financière ? Et, en amont, tant que la transparence des décisions sera l'exception, dans les collectivités locales comme au sommet de l'Etat, grandes seront les tentations des arrangements entre amis. Mais le contrôle de légalité des préfectures ménage trop les puissances locales. « *Bertrand Landrieu, alors préfet de Paris, m'a dit : "Si je sanctionne une délibération que vous me soumettez, cela fera très mauvais effet pour Delanoë"* », se souvient Jean-François Legaret, maire du Ier arrondissement de Paris. La Cour des comptes et les chambres régionales, quant à elles, n'ont transmis que 150 dossiers à la justice depuis 2007. « *Nous avons une marge d'appréciation, mais nos décisions sont toujours collégiales* », précise Jean-François Bénard, procureur général près la Cour des comptes. Pourtant, seules les procédures standardisées, automatiques comme l'est celle de Tracfin, sont dissuasives.

A contrario, la marge d'appréciation du parquet sur l'engagement des poursuites suscite le trouble. Qu'il classe ou instruise, le procureur est suspecté de prendre ses ordres auprès du ministre de la Justice. « *Le parquet de Paris fait en sorte que les affaires financières complexes ne soient plus instruites par les juges du pôle financier,* déclarait Dominique de Talancé en 2008. *J'ai donc choisi de partir pour ne pas servir d'alibi.* » Le nouveau chef de l'Etat, soucieux de la cohérence de l'action pénale, tient à cette subordination. Il soumettra néanmoins son pouvoir de nomination au regard de l'Assemblée nationale. Enfin, Hollande s'est engagé à accorder aux associations anticorruption le droit d'ester en justice, comme les associations antiracistes, lorsque les victimes renoncent à porter plainte. ■

Sans condamnation exemp d'effet pédagogique

PAR EVA JOLY

Pour l'ancienne juge d'instruction, la France est en retard dans la lutte contre la corruption. Sans l'indépendance du parquet et la signature des chartes éthiques, rien ne pourra avancer.

Marianne : Au cours des années 80-90, à travers l'action médiatisée de certains juges, la France a ouvert les yeux sur les affaires politico-financières. Aujourd'hui, le soupçon de corruption s'est généralisé, qui ne vise pas seulement l'élite politique, mais aussi les élus locaux et les fonctionnaires. Cette défiance est-elle de bon aloi ?
Eva Joly : La corruption est, par définition, un phénomène occulte, difficile à mesurer. Seules les enquêtes en cours, Bettencourt ou Karachi, permettent de la saisir, et de la donner à voir. L'absence de poursuites sur l'éventuel financement de la campagne de Nicolas Sarkozy par Kadhafi, malgré plusieurs témoignages appuyés sur des pièces, éclaire également les failles de la détermination de la France à lutter contre la corruption.

Ces affaires justifient-elles le doute généralisé ?
E.J. : Les citoyens sont intelligents. Ils constatent que de nombreux élus condamnés pour corruption sont protégés par leur parti jusqu'à l'épuisement des voies de recours, au nom de la présomption d'innocence. Dans les Bouches-du-Rhône, Sylvie Andrieux a été investie par le Parti socialiste malgré les suspicions de détournement de fonds publics. Voyant cela, comment s'étonner que les Français ne soient plus en confiance ? En Allemagne ou dans les pays nordiques, aucun parti n'aurait présenté aux suffrages un homme qui, à l'instar d'Eric Woerth, confond intérêt public et intérêts privés, comme le montre encore la vente à des amis politiques, à prix bradé, de l'hippodrome de Compiègne.

En demandant des comptes aux grands patrons, comme Loïk Le Floch-Prigent, et au président du Conseil constitutionnel, Roland Dumas, vous avez pourtant démontré que nul n'est plus au-dessus des lois. Cela devrait rassurer l'honnête citoyen...
E.J. : L'affaire Elf n'a pas été comprise. L'opinion publique a d'abord été bombardée de gros titres, puis elle a constaté que certaines personnalités mises en cause échappaient à la condamnation. L'impunité de Charles Pasqua ou de Roland Dumas donne l'impression aux citoyens qu'il existe un monde auquel ils n'ont pas accès, protégé. Pendant ce temps, les journalistes, mais aussi les philosophes et les sociologues, restent à la surface des choses et s'interrogent : est-ce que Mme Joly a abusé de la détention provisoire ?

La question est légitime...
E.J. : Oui, mais empêche de voir les faits que le dossier démontre. De 1994 à 2002, j'ai consacré huit ans de ma vie à l'affaire Elf. J'ai tiré tous les fils et mené l'instruction jusqu'au bout, même si Renaud Van Ruymbecke a tenu à rédiger l'arrêt de renvoi. Il n'y a peut-être pas eu de vraies condamnations au sommet de la pyramide, point barre ! La procédure pénale est ce qu'elle est.

Paradoxalement, une affaire comme celle-là a pu donner un signal terrible, diffusant l'esprit de corruption dans tout le corps social. La constatez-vous, au quotidien ? La devinez-vous ?
E.J. : Vous ne me ferez pas dire que les élus locaux sont corrompus. La petite corruption, je ne l'ai pas constatée autrement qu'à travers la lecture des journaux.

C'est donc que la justice veille ?
E.J. : On ne peut pas dire cela tant que les puissants des différents cercles pourront intervenir dans les poursuites. En l'état des institutions, un magistrat qui ambitionne de devenir procureur général près la Cour de cassation a intérêt à démontrer que le pouvoir peut compter sur lui.

Les magistrats seraient donc formés à l'école de la soumission ?
E.J. : Faute d'enquête judiciaire, il a fallu un article de presse pour que le ministre Joyandet renonce à un permis de construire illégal pour sa maison du Var. Voyez Philippe Courroye, dans l'affaire Bettencourt : il s'est mis dans une situation tellement folle que sa hiérarchie a dû le dessaisir et ouvrir, à Bordeaux, l'information judiciaire qu'il refusait d'ouvrir à Nanterre !

L'impunité de Charles Pasqua donne l'impression aux citoyens qu'il existe un monde protégé.

laire, il n'y a pas

vincent nguyen / riva press

Lorsqu'il a mis en examen Charles Pasqua dans l'Angolagate, c'est pourtant vous qui lui aviez conseillé de mettre la pédale douce.

E.J. : A l'époque, il était juge d'instruction. Voyant qu'il allait fort et vite, je lui avais conseillé de ne pas affronter plusieurs ennemis en même temps. Mais, dans ses fonctions actuelles de procureur de Nanterre, il était dans une contradiction entre sa mission et ses ambitions. Cela montre bien qu'on ne peut compter sur la résistance individuelle des magistrats ; elle a toujours ses limites. Seul le statut protège. L'indépendance doit s'inscrire dans les textes.

Suffirait-il que les parquets soient indépendants pour réprimer la corruption facilitée par la décentralisation ?

E.J. : Les élus locaux se sont émancipés de la tutelle de l'Etat et de leurs partis. Pour qu'ils ne cèdent pas à la corruption, l'indépendance du parquet est capitale, mais aussi la signature de chartes éthiques visant les conflits d'intérêts. Au-delà, les citoyens, qui sont les victimes de la corruption, doivent adhérer à ces règles et se montrer intolérants envers les élus qui les violent. A eux de sanctionner Patrick Balkany ou Jean-Noël Guérini.

Des vœux pieux... L'Etat jacobin, incarné par le méchant préfet, était plus dissuasif que les juges ou l'opinion publique.

E.J. : Je crie dans le désert. Roland Dumas, condamné pour abus de confiance au détriment de la Fondation Giacometti, continue à recevoir les honneurs de la République, et les propriétés des condamnés de l'affaire Elf n'ont pas été saisies. Sans condamnation exemplaire, il n'y a pas d'effet pédagogique.

Nombre de scandales ont entaché les institutions de l'Union européenne, éden des lobbies et des corrupteurs. Pourquoi faites-vous néanmoins confiance à l'Europe pour endiguer la corruption française ?

E.J. : L'OCDE a édicté des règles anti-corruption, qui ne se seraient jamais imposées dans le cadre strictement français. Depuis 2000, cette organisation évalue régulièrement la France et souligne les faiblesses de la lutte contre la corruption.

L'OCDE, ce n'est pas Bruxelles !

E.J. : Après la crise, les nouvelles régulations bancaires sont venues de l'Europe. Cela étant, sans être libérale par essence, l'Europe compte 23 Etats gouvernés par des libéraux, sur 27. Ce n'est pas la configuration idéale pour imposer des règles strictes.

Vous constatez que la mondialisation a facilité le développement de la grande corruption internationale, mais demeurez réfractaire aux frontières nationales. Quelle logique ?

E.J. : La cupidité s'épanouit grâce à la porosité entre le politique et le financier. Quelle est la marge de manœuvre de Barack Obama, cerné par des anciens de la banque Goldman Sachs, ou de Mario Monti, dont les principaux conseillers sont issus des grandes sociétés italiennes ? Comment ignorer l'impressionnante liste d'ex-dirigeants politiques devenus gestionnaire de fonds ou administrateurs de grande banque ? Voyez Gerhard Schröeder, Peter Mandelson, Tony Blair ou Kofi Annan !

Qui sont les dirigeants français qui protègent la corruption ?

E.J. : Ce sont les intermédiaires pour les ventes d'armes, que l'on retrouve mêlés aux fichiers de la banque suisse UBS. Ce sont ces membres du Premier Cercle des financiers de l'UMP, qui ne payent pas d'impôts depuis des décennies malgré une situation confortable. Je ne peux les nommer, j'ai déjà trop de poursuites en diffamation. A vous de mener des enquêtes journalistiques ! ■

Propos recueillis par Nicolas Beau et Daniel Bernard

La France est-elle corrompue ?

Lobbying, coup de théâtre, vrai-faux rapport, élus silencieux, presse discrète. Autour de ce chantier, tous les soupçons de corruption ont pu naître. Enquête.

PAR NICOLAS BEAU

Le grand stade de Lille : u

A première vue, tous les ingrédients d'un vaste dossier de corruption semblent réunis dans l'affaire du grand stade de Lille. Un investissement pharaonique de 450 millions d'euros en partenariat public-privé (PPP) – cette usine à gaz qui permet à une collectivité publique de confier la construction d'un équipement à un groupe privé. Le revirement, en forme de coup de théâtre, d'une majorité d'élus de la communauté urbaine de Lille en faveur de l'offre d'Eiffage, plus coûteuse, contre l'avis catégorique des services techniques, favorables à Bouygues. Mais aussi la rédaction d'un vrai-faux rapport pour justifier ce changement de pied brutal, une presse locale bien discrète, un procureur qui botte en touche et des élus taiseux. Au final, une immense chape de silence sur ce dossier explosif, où se mêlent le foot business, l'argent public et les combines politiques. La région de Lille connaît cette situation malsaine, mais, hélas, courante, où de forts soupçons de corruption bruissent dans la population, sans que personne dans la justice, dans la presse ou chez les élus se saisisse du dossier.

Henri Ségard, ex-patron du deuxième groupe d'élus de la communauté urbaine de Lille. L'homme qui a convaincu Martine Aubry...

édouard bride / maxppp

Elu incontournable

Sans Henri Ségard, l'affaire du grand stade n'aurait jamais existé. Maire pendant dix-sept ans de la petite commune de Comines, à la frontière franco-belge, ce pharmacien a connu, jusqu'en 2011, une ascension fulgurante. Il a pris en effet la tête d'un groupe charnière de la communauté

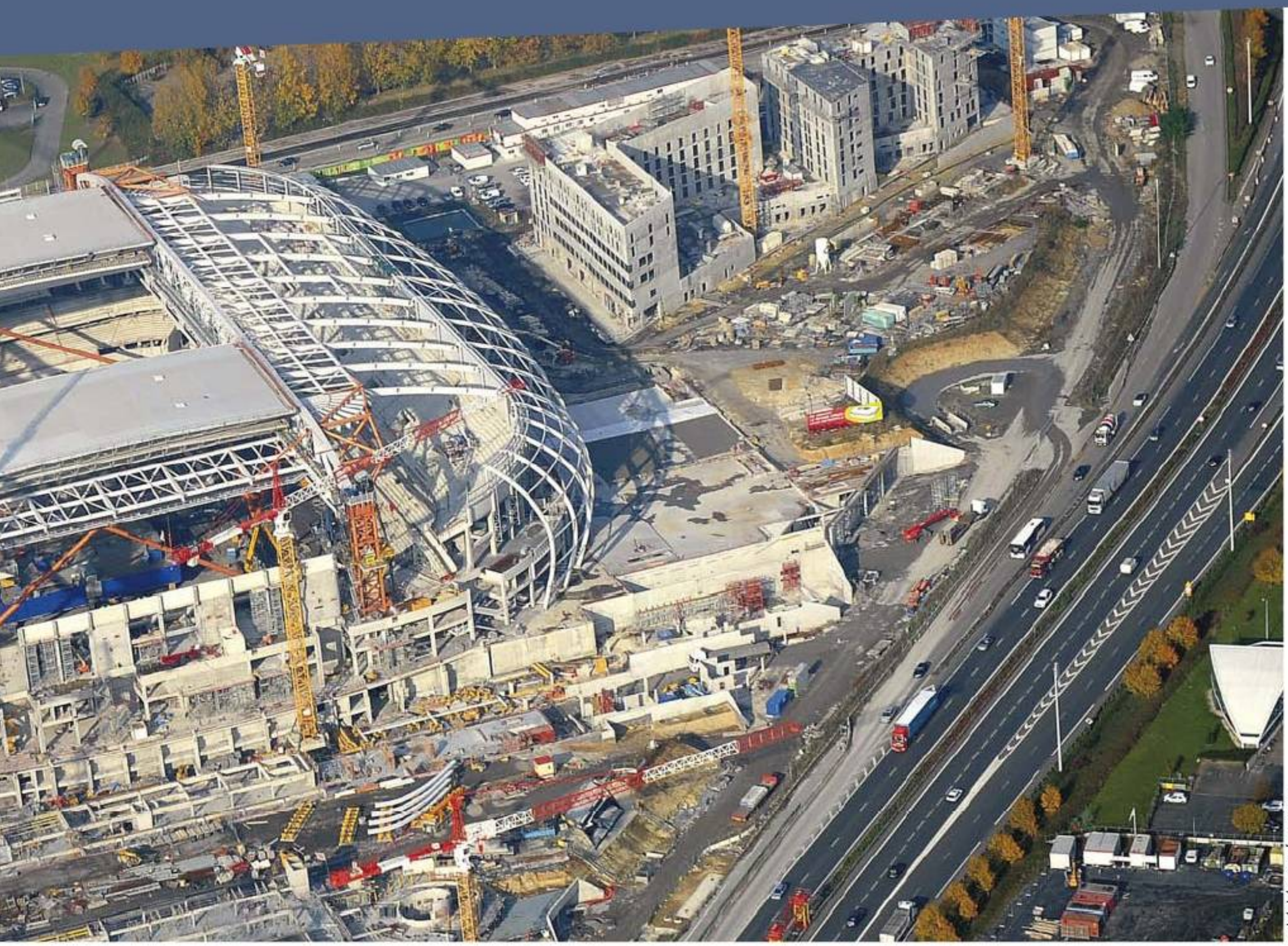

patrick james / maxppp

Vue aérienne du chantier du grand stade de Lille, en octobre 2011.

n cas d'école

urbaine de Lille, Métropole Passions communes, qui regroupe une quarantaine de maires divers droite, plus divers d'ailleurs que de droite. Tout à tour UMP puis MoDem, le voici devenu incontournable. C'est lui qui, le 1er février 2008, parvient à imposer à la communauté urbaine, contre toute attente, le choix du groupe de BTP Eiffage pour la construction du grand stade de Lille. Et peu importe que le devis soit supérieur de 108 millions d'euros à l'offre de Bouygues, auquel Pierre Mauroy, patron de la communauté urbaine, avait apporté son soutien résolu. Mais il semble que ce qu'Henri Ségard exige, la communauté le vote ! A quelques semaines des municipales de 2008, ni le PS ni l'UMP ne souhaitent se brouiller avec le patron du deuxième groupe d'élus de la communauté urbaine. Pourtant, deux rapports contradictoires ont été pondus. Le premier, rendu le 23 janvier 2008, se prononce en faveur de Bouygues ; le second, daté du 1er février, soit une semaine plus tard, tranche pour Eiffage ! En fait, les élus ne verront la couleur ni de l'un ni de l'autre. Sur leurs bureaux, le jour de la séance plénière, pas le moindre document, aucun rapport pour éclairer le choix. Des milliers d'heures passées par une quinzaine de fonctionnaires des services techniques à décrypter et hiérarchiser les offres des trois candidats, Eiffage, Bouygues et Vinci, il ne reste rien. Ce jour-là, 82 % des élus votent en faveur du projet Eiffage, mais les neuf pages lapidaires de la délibération du conseil ne mentionnent même pas les notes obtenues par chacune des trois offres...

Eiffage remporte le marché. Et peu importe que le devis soit supérieur de 108 millions d'euros à l'offre de Bouygues.

Après ce coup d'éclat, Henri Ségard scelle une alliance avec Martine Aubry, qui succède à Pierre Mauroy à la tête de la communauté urbaine. Le voici devenu un des dix « premiers vice-présidents » de la communauté, chargé de « la gouvernance », le quasi-numéro trois de la puissante assemblée, dont le budget atteint 1,5 milliard d'euros. « *Il y a une vraie amitié entre Martine Aubry et lui, ils se comprennent à merveille* », constate-t-on à *la Voix du Nord*. Lors de l'élection municipale partielle qu'Henri Ségard provoque en 2011, afin de reconquérir ›

La France est-elle corrompue ?

> son poste de maire, cet homme de droite reçoit le soutien de la première secrétaire du Parti socialiste. Malgré son intransigeance légendaire, Martine Aubry se montre prête, sur ses terres, à quelques concessions… Hélas, le pharmacien est battu, privé de tout mandat, foudroyé.

Pour quelles raisons Henri Ségard a-t-il été séduit, subitement, par la « *multifonctionnalité* » du projet Eiffage ? Supporteur acharné de l'équipe de Lens, régulièrement convié dans la loge réservée aux invités de ce groupe de BTP, a-t-il manqué au devoir d'indépendance qui s'impose à un élu ? Ces questions légitimes n'auront pas de réponses. « *Il n'y aura pas de suite à votre demande d'entretien* », fait savoir à *Marianne* une employée de la pharmacie Ségard. A Lille, après le vote de la communauté urbaine, qui s'est offusqué du choix soudain et inexpliqué en faveur d'Eiffage ? Personne.

patrick james / maxppp

Zorro est arrivé

Chevalier blanc de la lutte anticorruption, Eric Darques est un bon communicant, doublé d'un entêté. « *Il n'y a que du gros linge dans ce dossier, le juge devrait être excité comme une puce* », dit-il à propos du grand stade de Lille, l'un des 2 000 dossiers qu'il a accumulés, au fil des années, sur autant de clés USB. Dans sa boîte à scandales, il pense détenir de quoi faire sauter la République. Le site satirique DailyNord, son principal relais, le décrit comme « *un drôle de Zorro non masqué* » et « *un empêcheur de détourner en rond* ». Personne, en tout cas, ne peut contester la précision chirurgicale de certains de ses Scud. Qu'il s'agisse de l'emploi fictif de Lyne Cohen-Solal, une proche de Pierre Mauroy, qui vient d'être condamnée. Ou de la bataille menée, localement, pour faire rendre gorge aux groupes concessionnaires de la distribution d'eau. Nul, dans ces combats, ne trouve grâce à ses yeux. Le patron local des Verts ? « *Un sale con* », tranche-t-il. Et de s'expliquer : « *Je ne lui ai pas chopé le bébé, c'est lui qui n'a rien fait.* » L'après-midi, le fondateur du Front régional d'intervention contre la corruption (Fric), calé dans un gros fauteuil de cuir vert, reçoit son monde. Dans le confortable hall d'un hôtel de Lille, transformé en confessionnal, Eric Darques apparaît bien droit dans son blazer bleu croisé, agrémenté de boutons dorés. Nombreux sont les justiciers solitaires et les soldats perdus qui viennent se confier. Et lui, naturellement, il est ravi. « *Sortez le dossier*, explique-t-il à une de ces victimes de la corruption, *et je les envoie tous en taule.* » Quant au procureur, « *il va prendre une bonne claque dans la tronche* ». ■

Critères opaques

Le silence de l'ensemble des élus est impressionnant. Le plus proche collaborateur de Martine Aubry, Jean-Marc Germain, ne souhaite pas répondre à nos questions. Du côté de l'UMP, dont les représentants ont voté en bloc en faveur du projet d'Eiffage, on ne souhaite pas davantage s'exprimer. Député et ancien ministre, Marc-Philippe Daubresse est aux abonnés absents…

Les élus verts, qui, eux, n'ont pas pris part au vote, ne sont guère plus causants. « *Nous nous sommes prononcés contre le principe des partenariats public-privé, mais nous n'avons pas voulu choisir ensuite entre la peste et le choléra* », explique un des responsables des Verts, Eric Quiquet, Les élus disposaient-ils des rapports des services techniques le 1er février ? « *De mémoire, oui, enfin peut-être,* répond Eric Quiquet. *Je ne sais plus très bien.* »

Aucun recours n'est déposé par les concurrents, Bouygues et Vinci. La presse locale fait le service minimum. « *Si on avait découvert quelque chose,* plaide un journaliste, *on l'aurait écrit. Mais aucun élu, à la suite du choix d'Eiffage, ne s'est vu offrir un château.* »

Il faudra attendre le 4 juillet 2008 pour qu'un élu de l'UMP ose réclamer les rapports des services techniques. Et, surprise, le deuxième rapport est la copie, quasiment identique, du premier… Seules trois lignes diffèrent ! Le projet d'Eiffage, apprend-on, est « *un signal fort du futur équipement à l'architecture métropolitaine* », alors que l'offre Bouygues n'est « *pas uniformément appréciée* ». Seule la chambre régionale de la Cour des comptes s'interrogera, trois ans plus tard et en termes mesurés, sur la gestion de la communauté urbaine en matière de PPP et sur l'opacité des critères retenus pour le choix de l'opérateur du grand stade. Rendues publiques en 2011, ces observations n'ont d'ailleurs ému personne.

« Je pensais que le moins-disant s'imposerait comme une espèce de loi. »
Pierre Mauroy

Pour que le dossier sorte enfin, il faudra l'intervention d'Eric Darques, un chevalier blanc de la lutte anticorruption un brin mégalo mais tenace (lire l'encadré ci-dessus). « *Les affaires qui aboutissent,* constate ce dernier, *on les compte sur les doigts de la main.* » Consultant en optimisation fiscale, cet ancien militant du RPF de Charles Pasqua puis de l'UMP, sans étiquette désormais, a déjà déposé trois plaintes dans ce dossier. Toutes trois ont été rejetées : les deux premières par le tribunal administratif de Lille, la troisième par le parquet du TGI de Lille. Frédéric Fèvre, le procureur de la République, ancien collaborateur du cabinet de Rachida Dati, oppose une fin de non-recevoir. « *Ce magistrat n'est ni de gauche ni de droite. C'est d'abord un homme prudent* », commente un de ses collègues. En février dernier, rebelote. Eric Darques et son avocat, Me Joseph Breham, tentent de se constituer partie civile auprès de la doyenne des juges d'instruction.

Marianne a retrouvé les deux procès-verbaux du bureau de la communauté urbaine, celui du 21 janvier 2008 et celui du 1er février 2008, qui se tient juste avant la réunion du conseil communautaire représentant les communes et habilité à trancher. Or, ces pièces sont éclairantes.

Le 21 janvier, la messe semble dite… En faveur de l'offre de Bouygues, qui a obtenu la meilleure note. « *Incontestablement, un projet a émergé,* explique Pierre Mauroy. *Je pense que personne ne va manifester son adhésion au premier projet* [Eiffage] *et au troisième projet* [Vinci]. » Et d'enfoncer le clou : « *La décision que nous devons prendre est simple : adopter le projet Bouygues.* » Ce jour-là, seul Henri Ségard tente un plaidoyer pro-Eiffage. Un combat désespéré, si l'on s'en tient à la réponse de Pierre Mauroy, qui renvoie l'élu à ses chères études. « *Je complimente M. Ségard qui est très inventif, il aurait peut-être fallu initier cette discussion plus avant.* » Circulez, la

martin / presse sports

benoît ledoyen / panoramic

décision est prise. Pourtant, à la hâte, une nouvelle séance de présentation des trois projets va être organisée pour les élus à la fin de janvier 2008. Les équipes d'Eiffage ont été brillantes dans leur présentation, celles de Bouygues moins. Seul souci : le projet Eiffage coûtera 14,4 millions d'euros par mois à la communauté urbaine (sur trente et un ans) contre 10,7 pour l'offre rivale.

Sept jours plus tard, les quelque 150 membres du conseil de Lille Métropole Communauté urbaine se retrouvent pour trancher. Le matin même, le bureau se réunit. Martine Aubry est présente. Sensible au lobbying de son ami Henri Ségard, elle prend longuement la parole en faveur du projet Eiffage. Après avoir salué *« le travail réalisé par les services faits dans les règles de l'art »* (mais ces travaux des fonctionnaires locaux sont favorables à Bouygues...), la maire de Lille et future première secrétaire du PS développe en faveur d'Eiffage une théorie savoureuse de la dépense publique : *« Dès lors qu'on était déjà sur un coût très élevé, il faut faire un effort complémentaire pour avoir un grand projet à la hauteur de notre métropole. – Merci, Martine »*, répond un Pierre Mauroy résigné.

En haut : 27 septembre 2010. Martine Aubry lors de la pose de la première pierre du grand stade. Le lobbying que mènera auprès d'elle Henri Ségard conduira au choix par la communauté urbaine (ci-dessus) du groupe Eiffage pour la réalisation du stade.

Mauroy se sent floué

Le projet Eiffage ainsi adopté par le bureau, Pierre Mauroy s'inquiète : *« Attention aux recours. »* Et le directeur général des services de la communauté urbaine de s'adresser aux élus : *« Très vite, il faut travailler ensemble pour produire le rapport qui correspond à votre analyse et qui viendra en appui de la délibération. »* Autrement dit, le matin même de la séance plénière, le deuxième rapport n'a pas été rédigé ! Lors de ce fameux bureau du 1er février, Pierre Mauroy se sent floué. Et il le dit, sans se départir de son calme : *« Je pensais que nous choisirions tous le moins-disant qui s'imposerait comme une espèce de loi. »* Et d'ajouter : *« Hélas, le beau l'emporte sur le raisonnable. »* Eiffage ne doit-il vraiment son succès qu'à la « beauté » de son projet ?

Autant de données troublantes venues à l'appui de la demande de constitution de partie civile d'Eric Darques. Si cette dernière est acceptée, on verra enfin clair dans l'invraisemblable décision de la communauté urbaine en faveur d'Eiffage. Mais que les amateurs de foot se rassurent, le stade sera inauguré cet été. N'est-ce pas l'essentiel ? ■ **N.B.**

Parlementaires : sous la menace des lobbies...

Placés au cœur du pouvoir législatif, députés et sénateurs sont la cible des groupes de pression, et la frontière est mince entre connivence et corruption. PAR EMMANUEL LÉVY

jean-pierre clatot / afp

Le 8 mai 2010, Jacques Remiller (à dr.), député UMP, fait voter un amendement autorisant la diffusion par les cigarettiers de cendriers biodégradables, manière voilée de contourner l'interdiction de la publicité pour le tabac. Et en plus, il assure la distribution...

La corruption des parlementaires n'est pas une légende. Oublions le cas de ce député PS, Pascal Terrasse, qui confondait son enveloppe de frais (6 500 € par mois) avec des chèques-vacances. En revanche, dans le petit monde politique, journalistes, élus et sans-grade des assemblées connaissent les vrais « fricards ». Inutile de remonter au temps où le sénateur Etienne Dailly recevait d'entreprises, notamment pétrolières, des prêts que nul ne lui demandait de rembourser... En 1995, de gros doutes ont pesé sur une députée de droite peu versée dans les questions industrielles lorsqu'elle a déposé une brassée d'amendements dictés par l'UIMM, la branche métallo du Medef. Quant à tel puissant sénateur, avocat et banquier d'affaires à la ville, ses collègues n'ignorent rien de ses accointances et de ses pratiques avec la planète Finance. « *Un amendement qu'il signera peut se facturer 50 000 € !* », s'amuse un de ses confrères banquier.

Quiconque s'intéresse à l'élaboration d'une loi s'interrogera de même sur ce qui pousse 20 députés à se mobiliser, à 5 h 30 du matin, pour faire une bonne manière au puissant British American Tobacco (BAT). Ce samedi 8 mai 2010, le vote de l'amendement du député-maire de Vienne Jacques Remiller (UMP) permet aux cigarettiers de distribuer des cendriers jetables, moyen pour eux de contourner l'interdiction de publicité. « *Quelques coups de téléphone et une bonne bouffe* », se gausse un lobbyiste qui reste mystérieux sur ses méthodes. Pourtant, toutes ces histoires ont un point commun : ni preuves ni poursuites, juste le soupçon. A ce jour, les députés pris la main dans le sac ne l'ont été qu'au titre de leur mandat local. « *Un député ne construit pas de stade, il ne commande pas de rond-point. Il se contente de voter la loi et n'a donc rien à vendre ! La question de la corruption se pose davantage au niveau local* », s'emporte

Charles de Courson, député Nouveau Centre de la Marne. Avant de reconnaître : « *Certains lobbies approchent les parlementaires afin d'orienter la législation à leur avantage, et il peut arriver qu'un élu accepte de monnayer ses convictions. Quand un député exerce comme avocat, il est facile de facturer ce genre de "prestation."* »

Patronage parlementaire

L'inscription au barreau de trop nombreux parlementaires a jeté le trouble. Face à cette situation, l'Assemblée nationale aurait pu interdire aux parlementaires l'activité d'avocat, de banquier d'affaires, ou même d'administrateur de société, mais elle s'est contentée de recruter… un déontologue ! En mars dernier, Jean Gicquel, professeur émérite de droit, a rendu son premier rapport : il y épingle, outre quelques clubs de députés amateurs de *Tintin* ou de cigares, la pratique « *peu connue* » de ces colloques financés par des « *entreprises privées faisant état du patronage d'un parlementaire* ». Pour les prestataires de services et les entreprises associées, l'intérêt publicitaire est évident. En revanche, pour le député, est-ce l'occasion d'une rémunération directe ? Espère-t-il un boulot pour un proche ? Ou encore la prise en charge d'un assistant parlementaire, telle que Dominique Paillé l'avait obtenue de la Mnef ? Jean Gicquel, sans

La méthode pour peser sur une loi ? Un lobbyiste se gausse : « Quelques coups de téléphone et une bonne bouffe. »

doute soucieux de ne pas se mettre tout le monde à dos dès sa première année en fonctions, s'est abstenu de pousser l'investigation et même de préconiser une réglementation tatillonne. La probité a peut-être un prix : interdire le cumul des mandats mais aussi des activités lucratives contre une hausse de la rémunération des parlementaires. « *Je gagne 5 219,17 €* », explique Charles de Courson, fiche de paie à la main. Beaucoup moins, que les lobbyistes ou que de nombreux patrons de journal, sans parler du salaire de certains grands patrons du public, dont il est pourtant, *in fine*, chargé du contrôle… ■

Tribunaux de commerce : l'indispensable réforme

L'étude de Jean-François Torelli a été placée sous tutelle, mais pas pour mauvaise gestion faillite : cet administrateur judiciaire, l'un des 118 professionnels que désignent les tribunaux de commerce pour piloter les entreprises en difficulté, a dû lâcher les rênes de son étude parce qu'il a été mis en examen pour « abus de confiance aggravé ». Il y a moins d'un an, une autre mandataire, Laurence Riffier, a été condamnée à cinq ans de prison ferme, pour avoir détourné 7 millions d'euros entre 1997 et 2008. Et, à Lille, depuis son déclenchement il y a six ans, l'affaire Bernard Soinne, « *le plus riche liquidateur de France* », révèle encore l'étendue du système de corruption impliquant des banques et les juges consulaires. Dix ans après la commission d'enquête parlementaire sur la justice commerciale qu'il présidait aux côtés d'Arnaud Montebourg, François Colcombet ne mâche pas ses mots : « *En 2002, la gauche a raté la réforme. Mais la profession, sentant le vent du boulet, a écarté les canards boiteux… Depuis, hélas, les vieilles habitudes ont repris le dessus.* » « *Les administrateurs ne sont pas coquins tout seuls*, poursuit le cofondateur du Syndicat de la magistrature. *Ils le sont parce que tout le système l'est.* » Cette profession, issue de l'Ancien Régime, a toujours su se faire entendre du pouvoir. Ses puissants réseaux existent au sein de la bonne société de province, mais aussi à Paris et jusqu'au Parlement. Ainsi, le trésorier de campagne de Dominique Perben, ex-garde des Sceaux, était Jean-Yves Aubert, président de l'organisme professionnel des administrateurs avant d'être condamné lui-même pour malversation ! Toute velléité de réforme s'est jusqu'à présent ensablée, sans que le hasard y soit pour grand-chose. Les pouvoirs publics continuent de fermer les yeux sur les techniques qui permettent d'enrichir les copains. Un administrateur, devenu maître du destin d'une entreprise mal en point et donc du sort des actifs qui lui sont attachés, peut présenter un acheteur au juge : l'affaire se négocie de gré à gré, sans concurrence, sur le dos

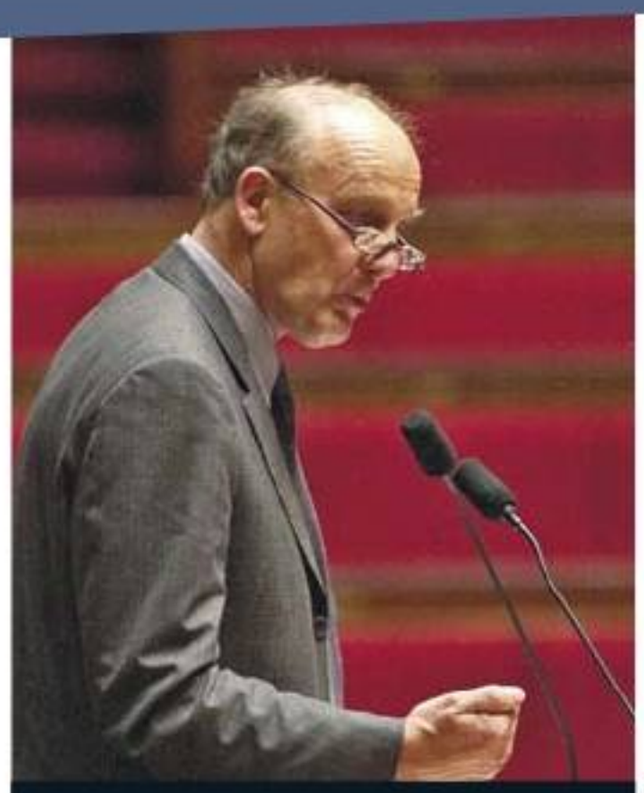

François Colcombet est un proche d'Arnaud Montebourg. Un fervent partisan d'une réforme qui se fait attendre.

Ludovic / rea

des petits patrons faillis. « *Un de mes clients a voulu acheter une maison mise en vente après la faillite de son propriétaire. Impossible de trouver l'administrateur en charge de cette liquidation. Celui-ci s'était entendu avec le juge pour céder à un ami cette maison de 500 000 € à la moitié de son prix…* » s'énerve un avocat spécialiste des liquidations. Selon l'administrateur Philippe Le Moux, les rares sanctions ne témoignent que de la « *partie émergée de l'iceberg* ». « *Je ne dis pas que Gilbert Costes n'a pas eu de nez dans la restauration, ni Jean-Pierre Mattei dans les parkings. Mais la présidence du tribunal de commerce de Paris a fait beaucoup pour le développement de leurs business* », accuse ce chevalier blanc, dissident d'un système qu'il juge corrompu. Sur des affaires de l'importance de SeaFrance, des millions d'euros sont encore ponctionnés par les administrateurs et les cabinets d'audit. Saisie du cas de la laiterie auvergnate de Thoury, la cour d'appel de Riom a ainsi divisé par six la facture – 3 millions d'euros ! – réclamée par un mandataire, Me Vincent Gladel, et le cabinet Ernst & Young auquel il avait commandé pléthore d'audits inutiles. Or, les patrons de petites PME ne sont pas les seuls à subir ce qui s'apparente parfois à un racket. L'Etat, par sa passivité, paye la facture ultime. « *Le système tel qu'il existe est destructeur de centaines de milliers d'emplois*, dénonce Philippe Le Moux. *Chaque année, des milliers d'entreprises en difficulté et leurs salariés pourraient être sauvés, plutôt que dépecés pour l'enrichissement de quelques-unes.* » L'administrateur en colère a envoyé une lettre au Premier ministre, avec copie à Arnaud Montebourg : « *Avant d'être le ministre du Redressement productif, il pourrait utilement être celui de la préservation de milliers de PME.* » A la gauche de ne pas rater ce nouveau rendez-vous. ■ Em.L.

Petits et gros trésors des

Pour obtenir les très rentables missions de service public, certains grands groupes sont prêts à « arroser » élus et responsables locaux. Et la justice peine souvent à sanctionner les coupables. PAR STÉPHANIE MARTEAU

A Veolia, géant tentaculaire (eau, déchets, transports), on parle de *« voyages d'études »* dans le cadre de *« relations clientèles »*. En réalité, il s'agit de régaler des élus locaux, histoire de s'attacher leurs bonnes grâces... En 2005, deux maires bretons et leurs épouses ont ainsi été invités six jours au Brésil, à l'occasion de l'arrivée du bateau *Veolia-Sil* engagé dans la Transat Jacques Vabres. A la même époque, trois autres élus de la région ont été conviés à un pittoresque séjour... en Corse, Veolia tenant à leur montrer ses stations d'épuration et ses usines de traitement des eaux !

Dans un secteur où la concurrence fait rage, les multinationales de l'eau semblent prêtes à tout. Une ex-salariée de Veolia Eau Ouest, dont le siège interrégional est situé à Saint-Malo, a ainsi dénoncé en 2009 une impressionnante série de délits financiers : corruption, abus de biens sociaux, emplois fictifs, fausses factures, entente sur travaux, non-versement de produits aux collectivités locales... Son mari, ex-directeur financier de l'antenne bretonne, est allé plus loin, balançant un adjoint au maire de Saint-Gilles, une commune d'Ille-et-Vilaine qui, en complément de mobilier de jardin et d'un ordinateur, se serait également vu offrir un bateau. Prix de cette « coque rapide » de 5 m de long : 16 000 € (avec la remorque), selon la facture acquittée par une filiale de Veolia en juillet 2006, laquelle mentionne l'adresse de l'élu comme lieu de livraison. Faut pas se gêner !

Mieux : sur l'acte de vente figure aussi le nom d'un cadre supérieur de Veolia Eau Ouest et celui d'un administrateur d'une filiale de Veolia. *« Un cadeau de départ à la retraite »*, ont-ils juré, précisant que *« le bateau avait été acheté à trois »*. Les enquêteurs auraient voulu démontrer que la somme versée par l'élu a été remboursée par de faux frais. Mais, dans cette affaire, les mis en cause ont pu faire tranquillement le ménage, sans être trop dérangés par la justice.

Discours vertueux

Le parquet de Rennes a mis un an à diligenter une enquête préliminaire. Fin 2010, soit six mois plus tard, une information judiciaire a enfin été ouverte pour « trafic d'influence, abus de biens sociaux et présentation de comptes inexacts ». Sans surprise, les perquisitions n'ont pas donné grand-chose. Pour Hervé Chambonnière, le journaliste du *Télégramme de Brest* qui a levé le lièvre, *« les enquêteurs ont rencontré de singulières difficultés dans leurs investigations. A aucun moment ils n'ont pu placer les personnes qu'ils souhaitaient interroger en garde à vue... Une enquête sans moyens de contrainte, c'est inhabituel ! »* Sollicité par *Marianne*, le parquet de Rennes *« ne communique pas »* sur la progression du dossier. Comment combattre l'opinion banale selon laquelle les entrepreneurs du BTP, les opérateurs du déchet ou de l'eau, « arrosent » agents publics et élus, avec la complicité d'une justice aveugle, dès lors que cette dernière est... muette ? Dans le même temps, les militants anticorruption grincent des dents, en entendant le discours vertueux des entreprises qui se bardent de règles éthiques. *« Le tissu économique français est sous-équipé en matière de lutte contre la corruption, au regard des critères mondiaux qui se mettent en place »*, estime un consultant auprès de l'OCDE.

Des masses d'argent de plus en plus considérables sont débloquées

Dans certains arrondissements de Paris, la collecte des ordures ménagères est concédée à des entreprises privées. Plusieurs procédures d'appel d'offres ont déjà été contestées et certaines irrégularités sanctionnées par la justice.

marchés publics

© xavier testelin / cit'images

localement, dans une opacité qui favorise la triche. Une information judiciaire est en cours, à Metz, sur un système illicite de captation des marchés publics qui, monté par des entreprises de BTP en Lorraine et au Luxembourg, aurait permis de détourner plusieurs millions d'euros. Le juge d'instruction Vincent Lemonnier attend les résultats de deux commissions rogatoires sur un partage présumé des marchés publics lorrains au profit d'une quinzaine de sociétés.

En matière de marchés publics, nombre d'affaires ne « sortent » tout simplement pas.

D'ores et déjà, Patrick Malick, l'entrepreneur qui a dénoncé ses collègues à la répression des fraudes, a livré quelques détails. *« Les patrons décidaient quelle boîte remporterait tel ou tel marché public, en soumissionnant aux collectivités locales et territoriales une offre plus basse que toutes les autres »*, explique son avocat, Me Pascal Bernard. Selon lui, *« tout le monde s'entendait sur les prix, et l'offre la moins-disante pouvait malgré tout être supérieure de 50 % au prix du marché »*. Plusieurs millions d'euros auraient été détournés, selon Patrick Malick, qui accuse le sénateur-maire UMP de Woippy, François Grosdidier, d'avoir perçu deux fois 22 736,92 € grâce à un montage intervenu en mars-avril 2008. L'élu réfute en bloc les accusations et se désole d'être ainsi publiquement mis au pilori...

Factures opaques

Une telle précision dans l'accusation est plutôt rare. En matière de marchés publics, nombre d'affaires ne « sortent » tout simplement pas. Un exemple ? En 2006, à Bordeaux, Alain Rousset, alors président PS de la communauté urbaine, a entrepris de contrôler les comptes des délégataires du service public de la distribution et de l'assainissement de l'eau, en l'occurrence la Lyonnaise des eaux (Suez). Une initiative motivée par l'opacité des factures et le montant exorbitant du mètre cube d'eau. Les auditeurs ont découvert que l'entreprise avait offert des voyages à certains élus et techniciens. Leurs noms ont été recensés dans le rapport, publié en 2006. *« Rousset a vraiment tenté de faire le ménage »*, assure Patrick Du Fau de Lamothe, élu EELV au conseil régional d'Aquitaine. Pourtant, six ans plus tard, aucun des mis en cause n'a été sanctionné. La plupart sont même toujours en poste...

Alain Rousset, devenu président du conseil régional en 1998, a obtenu de Suez une baisse drastique de ses tarifs, mais l'affaire en est restée là. Car, pour que le travail d'assainissement soit mené à terme, la justice aurait dû prendre le relais. Ce qui est loin d'être systématique. De leur côté, les préfets, censés exercer le contrôle de légalité, ne jouent pas toujours >

La France est-elle corrompue ?

En 2006, Alain Rousset, alors président de la communauté urbaine de Bordeaux, a contrôlé les comptes de la Lyonnaise des eaux (Suez), qui offrait des voyages à des élus et à des techniciens. Six ans après, aucune sanction n'a été prise contre les personnes mises en cause.

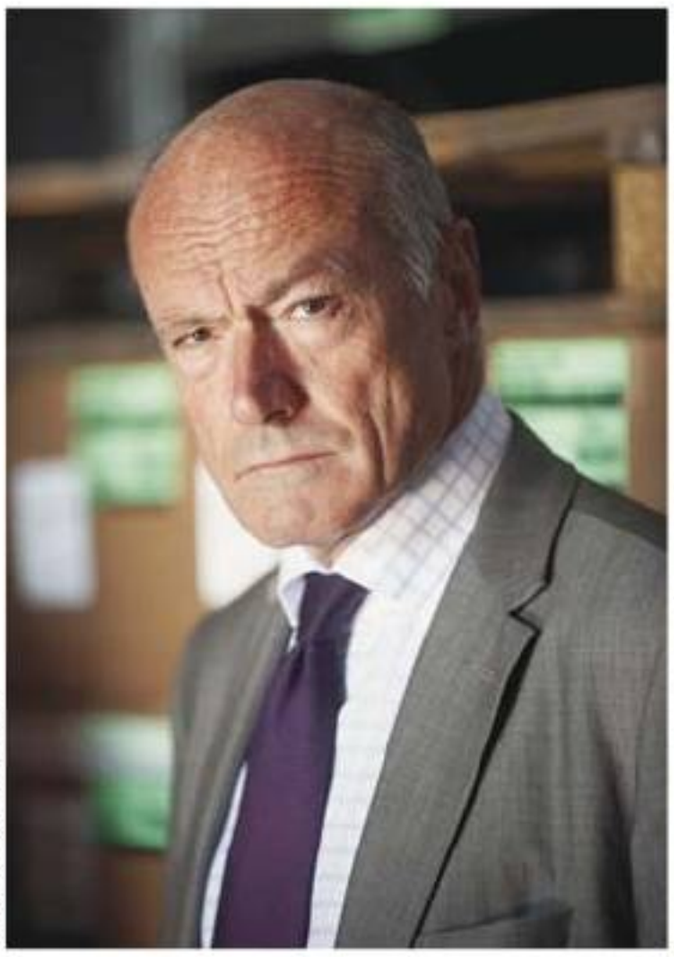

baptiste fenouil / rea

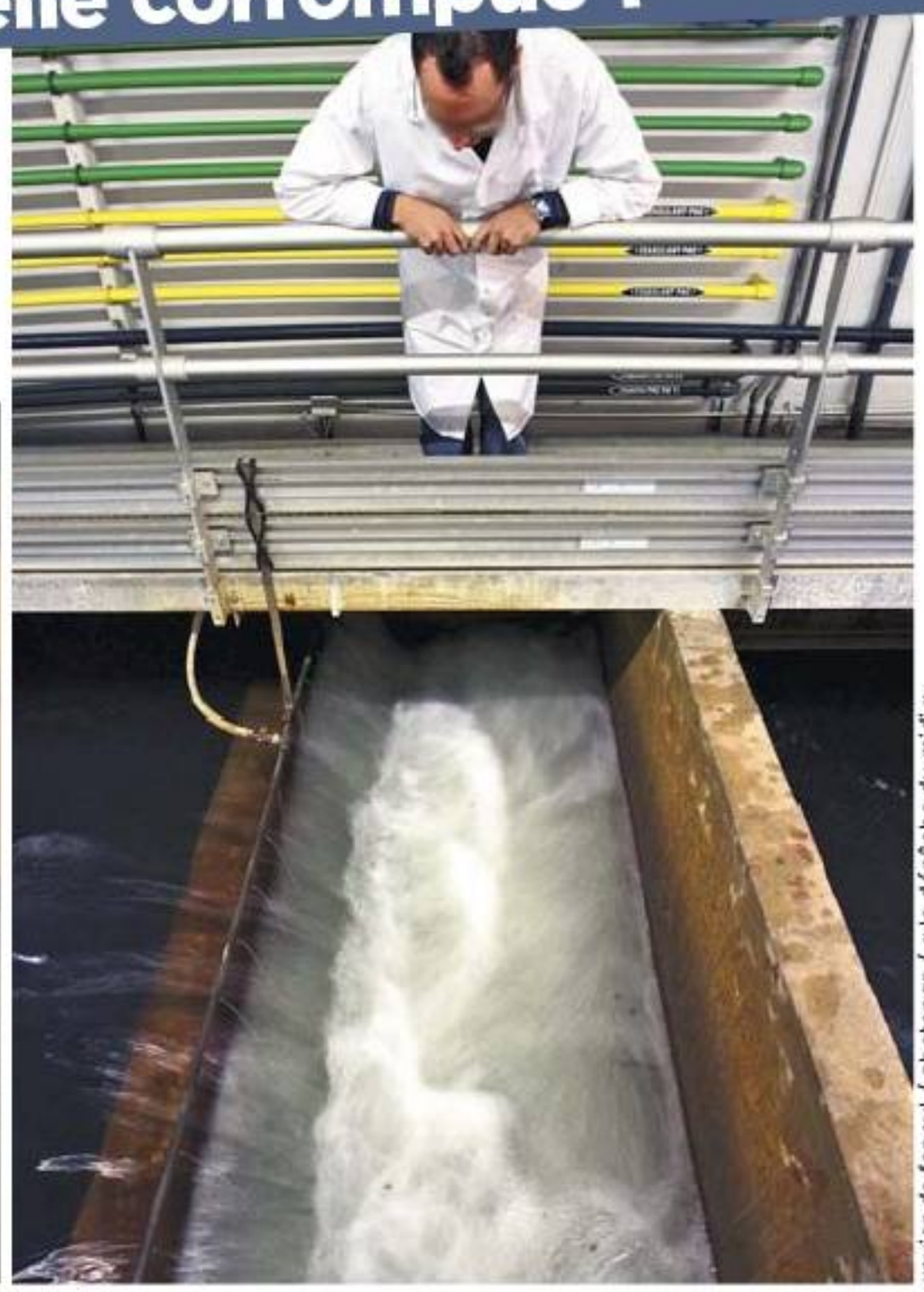

xavier de fenoyl / photopqr / « la dépêche du midi »

leur rôle. Il est vrai qu'ils sont aussi censés maintenir un lien étroit avec les élus. Quant aux contrôles exercés par les chambres régionales des comptes (CRC), ils s'amenuisent faute de moyens. « *Les rapports d'observations des CRC, qui comportent parfois des constatations hallucinantes, ne sont pas suivis d'effets* », déplore, en outre, Séverine Tessier, la cofondatrice de l'association Anticor.

Poursuites « a minima »

Une juge des Hauts-de-Seine, spécialisée dans les dossiers financiers, confirme que la corruption prospère, faute de mobilisation judiciaire : « *A Nanterre, une ouverture d'information judiciaire sur des faits de corruption n'a lieu que de manière exceptionnelle. Tout a été fait, depuis six ou sept ans, pour éviter cela !* » La magistrate admet n'avoir jamais subi de pressions directes, mais persiste : dans ce fief de la droite affairiste, elle regrette de ne pouvoir compter sur « *la moindre coopération du parquet* ». A l'entendre, les poursuites sont de moins en moins nombreuses et leur mode, toujours fixé *a minima* : « *Les policiers enquêtent sur des faits de favoritisme ? Vous pouvez être sûr que la poursuite sera requalifiée en prise illégale d'intérêts,* raconte la magistrate. *L'élu n'encourt pas les mêmes sanctions...* »

Autre moyen que mettrait en œuvre le parquet de Nanterre pour épargner un ami politique : faire trinquer le lampiste. « *On va soigneusement sélectionner le prévenu, à l'échelon le plus bas possible, souvent le directeur général des services. Et on démontre que l'élu, lui, n'a pas eu connaissance des faits* », dévoile la spécialiste. Résultat, à l'audience, « *on se retrouve avec des sous-fifres qui ne comprennent pas ce qui leur arrive* ». De plus, certains dossiers mettent un temps fou à arriver à l'audience. « *On s'apprête à rendre un jugement sur un élu d'Asnières poursuivi pour prise illégale d'intérêts. Les faits remontent à 2002 ! Mais le dossier avait été planqué par* [les procureurs] *Courroye et Daubigné* », explique la juge, très remontée.

« Le code des marchés publics lui-même finit par contribuer à l'opacité ! »
Me Emmanuel Raynaud

Un défaut de pugnacité paradoxal, à l'heure où, de l'avis général, l'arsenal législatif permet de passer à l'action rapidement. « *Les enquêteurs disposent de pouvoirs d'investigation accrus, à la hauteur de ce qui se fait dans les procédures de crime organisé : écoutes, interception de courrier, etc.* », détaille un policier spécialisé dans la lutte contre la délinquance économique. Mais ces moyens sont peu mobilisés. En matière de délinquance financière, le faible nombre d'enquêtes préliminaires lancées par les procureurs est d'autant plus inquiétant qu'elles devraient s'imposer logiquement dans le cadre de dénonciations. « *C'est ainsi que sortent la plupart des affaires de corruption dans les marchés publics* », observe Emmanuel Raynaud, avocat spécialisé au cabinet Rivedroit. Le cheminement est toujours le même : un entrepreneur cherche à savoir pourquoi il n'a pas été retenu et saisit la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), afin de consulter les offres concurrentes. Quand il découvre que les dés étaient pipés, il se fend en général d'une lettre anonyme. « *Un entrepreneur n'a rien à gagner à dénoncer le deal, car le prestataire qui refuse de jouer le jeu, ou de fermer les yeux sur un pacte de corruption, prend le risque de ne plus jamais être sollicité...* », explique l'avocat.

Avalanche de règles

Ces techniques de détournement d'argent public perdurent dans l'ombre de la loi, voire avec l'appui du code des marchés publics. « *Avec une cinquantaine de modifications en cinq ans, le code lui-même finit par contribuer à l'opacité !* assure Me Emmanuel Raynaud. *Cette avalanche de règles permet des manips sur le cahier des charges.* » Ainsi, si le conseil régional d'Ile-de-France interdit à ses agents de préciser la marque d'un produit, on a toléré qu'une photo dudit produit figure au cahier des charges... Une pratique qui n'a pas cours à la mairie de Nanterre, où Daniel B., un fonctionnaire spécialisé dans l'éclairage public, s'est tout de même fait pincer pour « trafic d'influence » alors qu'il usait d'un procédé plus discret : il rédigeait ses commandes d'ampoules et de globes de façon si précise que seul un entrepreneur pouvait répondre à la commande. En creusant un peu, la juge Isabelle Prévost-Desprez a pu constater que Daniel B. n'avait pas affaire à des ingrats : entre 2004 et 2008, les fournisseurs de luminaires avec lesquels le fonctionnaire était en cheville lui avaient offert pour 40 000 € de voyages paradisiaques. ■ **St.M.**

La corruption au quotidien

Diplômes à vendre sur place et à l'export !

Deux mille sept cents euros le faux diplôme. C'est la somme que les étudiants de Toulon étaient prêts à débourser pour repartir chez eux leur diplôme en poche. Pour la seule année 2008, 100 % des étudiants chinois en master d'entrepreneuriat dans cette fac ont obtenu leur diplôme, contre 90 % seulement pour les Français. Il aura fallu cinq années pour que les autorités découvrent l'arnaque. Clermont-Ferrand, Pau, Poitiers, La Rochelle… La plupart des universités se sont résolument tournées vers l'international. Mais certains partenariats n'existent que pour arrondir les fins de mois des enseignants. A ce jeu-là, les universités sont également gagnantes. Plus une fac compte d'étudiants, même bidons, plus les subventions sont importantes. De plus en plus, les universités ne reçoivent même pas les étudiants étrangers mais envoient dans les pays partenaires des collectifs d'enseignants chargés d'attribuer des diplômes délocalisés. En théorie, leur valeur est la même que dans l'Hexagone. Souvent, hélas, pour des raisons de coûts, un seul professeur pilote l'opération de délocalisation et garde la haute main sur l'attribution des diplômes. Et certains d'entre eux font passer les malheureux étrangers à la caisse. Au Maroc, par exemple, un diplôme d'expert-comptable était attribué à des étudiants « bac + 5 » qui connaissaient à peine le français. En Asie, un enseignant avait monté une société bidon pour des étudiants en marketing dans laquelle il avait placé sa propre femme, qui ne connaissait rien dans cette matière. Hélas, la paupérisation des facs est un formidable terreau pour de telles dérives. ■ **N.B.**

Et pour quelques photocopieuses de plus

Au début des années 90, Patrick Travaux, le patron d'une petite entreprise du nord de la France, AZ Copieurs, veut développer rapidement son chiffre d'affaires. Et ce chef d'entreprise créatif imagine de fournir gratuitement des photocopieurs au conseil général et à un certain nombre de communes amies : Roubaix, Marcq-en-Baroeul, Wattrelos, Comines. A condition qu'elles plaident auprès de leurs administrés en faveur de la société AZ Copieurs. Voici une politique commerciale offensive qui transforme les élus, aguichés par de belles photocopieuses gratuites, en autant de représentants commerciaux. Mais le petit patron a vu trop grand. Patrick Travaux se révèle incapable, comme *la Voix du Nord* l'a raconté, de rembourser les organismes de crédit sollicités pour financer ces dons. Les créanciers se retournent alors vers les mairies et le conseil général, sommés de se substituer à la société AZ Copieurs. Les maires répondent qu'ils n'ont rien signé et qu'ils sont évidemment prêts à rendre le matériel suspect. Trop tard ! Certes, les élus ne seront pas jugés coupables. En revanche, les finances communales devront rembourser les fameux photocopieurs. Au total, 4 millions d'euros engloutis dans cette opération désastreuse. Le département réglera une facture de 1,5 million d'euros. Des élus responsables, en somme, mais pas coupables ! ■ **N.B.**

Marchés : un rosbif peut bien faire l'affaire

Pour obtenir un bon emplacement, le commerçant doit parfois donner une enveloppe en liquide. La pratique a même existé autrefois dans certains marchés des prestigieuses puces de Clignancourt. Lorsqu'on se voyait attribuer une belle place, il fallait parfois offrir un petit « bouquet » au gestionnaire du lieu. Mille à 1 500 € étaient versés en liquide pour obtenir le précieux emplacement. Pour des escroqueries d'une telle ampleur, les peines peuvent être lourdes. Le corrompu peut écoper jusqu'à un an de prison avec sursis, comme ce fut le cas au tribunal de Versailles, il y a quelques années, pour le placier en chef du marché de Trappes. Sur des marchés très locaux, ces petits arrangements existent également. Un stand s'étale sur 5 m au lieu des 3 réglementaires ? Un commerçant s'installe « en tête de gondole » alors que son numéro ne lui donne pas droit à un tel privilège ? Le placier, souvent un fonctionnaire de la mairie, ferme les yeux, moyennant quelques billets ou quelques faveurs en nature (un beau rosbif, un plateau de fromages, etc.). Découverts, les intéressés se défendent toujours de penser à mal. Il ne s'agirait que de menus pourboires, d'une coutume (« graisser la patte ») admise par tous, comme la tradition qui consiste à offrir la tournée, un jour d'anniversaire. Que fait la police ? A vrai dire, rien. « *Nous n'allons pas entrer en guerre contre la municipalité pour si peu* », concède un commandant de police en Seine-et-Marne. Après tout, les bistrotiers, lorsque leurs clients fument dehors nuitamment et gênent le voisinage, n'offrent-ils pas, eux aussi, un pousse-café, voire une petite coupe de champagne, aux policiers de passage ? Qui les acceptent parfois… ■ **N.B.**

Sale temps pour les ripoux

Au-delà de quelques exemples spectaculaires, comme l'affaire Neyret, la corruption au sein de la police marque le pas. PAR FRÉDÉRIC PLOQUIN

Il est des coups de fil qui disent tout. Brève, cette conversation permet de mesurer le degré de connivence que peuvent atteindre un flic (en l'occurrence l'ex-commissaire lyonnais Michel Neyret) et un présumé escroc devenu l'un de ses meilleurs amis.

Le policier : *« Allô ?*

L'escroc présumé : *Ouais, cow-boy, c'est moi. Va, va ?*

Le policier : *Ouais.*

L'escroc présumé : *Ouais, je voulais te dire, que les... les massages que t'as réservés aujourd'hui pour cet après-midi. Où tu t'es inscrit...*

Le policier : *Ouais.*

L'escroc présumé : *Tu les payes pas. C'est fait. D'accord ?*

Le policier : *Ah, putain.*

L'escroc présumé : *Allez, je t'embrasse, je t'embrasse. Gros bisou. Ciao, ciao. »*

Ainsi allait la vie de ce cador de la PJ, champion de l'infiltration du milieu, respecté par ses pairs, implanté comme personne dans les bas-fonds lyonnais. Un flic qui, entre deux affaires, se faisait prêter par un voyou sympathique, ni braqueur, ni trafiquant de drogue, une maison à 16 000 € par mois à Cannes, avec Rolls-Royce cabriolet (520 000 €). Un flic qui imposait ses règles à ses subordonnés, mais qui, depuis longtemps, ne rendait plus compte à ses supérieurs. Il est si proches de ses « tontons » (informateurs) qu'il les appelle *« amigo »*, leur donne du *« mon chéri »*. Récupérer un peu de shit en marge des saisies pour les rémunérer ? Une habitude, comme en témoigne cet aveu glissé à l'oreille d'un collègue : *« On a brûlé 1,4 t et j'ai rien pu prendre. A l'incinérateur, ils ont pesé, quoi. [...] Avec des mecs malins on y serait arrivé : 1,4 t ! On aurait dû se servir là, hein ! »*

Pour la bonne cause

Normal de se « servir », semblent convenir les deux policiers, puisque c'est pour la bonne cause. Corruption ? Toujours présumé innocent, l'ex-tombeur des voyous lyonnais se défend, en invoquant les aléas de la lutte contre le crime organisé. Vieux débat. Où l'on découvre que traquer le bandit est un métier d'autant plus périlleux que l'on a affaire à des gens qui s'y connaissent en matière de plaisirs, petits et grands.

Il y a vingt ans, un commissaire au sommet de la gloire, comme l'était Neyret, aurait-il été pareillement lâché par les siens ? La justice aurait-

Neyret imposait ses règles à ses subordonnés, mais ne rendait plus compte à ses supérieurs depuis longtemps.

elle fait preuve de la même célérité ? *« Ces pratiques étaient institutionnalisées, autrefois,* assure Patrice Ribeiro, secrétaire général du syndicat Synergie Officiers. *On était dans le mélange des genres à l'échelle industrielle. Neyret n'a pas compris que le monde avait changé. Il n'y a plus aujourd'hui aucune mansuétude. »*

Changement d'époque, assure notre interlocuteur. Dans la police, on n'en croque plus à tous les étages, on chasse les dérives individuelles. Comme celle de ce commissaire de la brigade financière qui facturait des renseignements aux officines privées : connu sous le sobriquet de « PLM » ou « Patou la Murge » pour son rapport assez compulsif avec l'alcool, il a été écarté de la police. Dans les années 70-80, certains commissaires s'étaient associés avec les barons du milieu pour mettre Paris et Marseille en coupe réglée. Flics et voyous unis pour se gaver. Aujourd'hui, si quelques rares bandits ont des « touches » dans la police, susceptibles de les rencarder sur une écoute, une filature, ou de leur donner l'adresse d'un rival à abattre, ce n'est plus la règle. Les dernières affaires qui ont éclaté mettent en scène des policiers

delphine goldsztejn / maxppp

Contrôle de police au bois de Boulogne. Illustration récente des dérives qui touchent l'institution, cette affaire où des gardiens de la paix bénéficiaient des faveurs de prostituées en échange de leur « protection ».

inediz reports / demotix / corbis

très jeunes, jetés à la sortie de l'école dans les quartiers les plus difficiles, comme ces gardiens de la paix qui contraignaient les prostituées étrangères œuvrant à l'ombre du périphérique parisien à leur concéder gratuitement leurs faveurs en échange de leur « protection ».

Une certaine normalisation aurait également gagné les échelons inférieurs. Dans une même ville, en l'occurrence Saint-Denis, on trouvait autrefois tous les ingrédients de la « ripouserie » à la petite semaine. Au premier étage de l'hôtel de police, le préposé aux autorisations d'ouverture de débits de boissons recevait son Kabyle préféré, parrain de la moitié des bistrots de la ville, avec toujours dans la poche une enveloppe bourrée de billets pour « huiler » le système. Jusqu'au jour où ce fonctionnaire a été remplacé par un gars un peu rigide. Rattrapant le Kabyle dans l'escalier, il lui a rendu son cadeau en disant : « *Avec moi, ça ne marche pas !* »

L'ex-commissaire Michel Neyret, un flic à l'ancienne qui n'aurait pas compris que le monde avait changé.

« La police est plus technocrate aujourd'hui, pour le meilleur et pour le pire. »
Un membre de l'I.G.P.N.

« *Il y avait une certaine tolérance,* observe un membre de l'Inspection générale de la police nationale. *La police est plus technocrate aujourd'hui, pour le meilleur et pour le pire. On y a notamment perdu en proximité, mais c'est le prix à payer. Les magistrats sont aussi plus durs, plus incisifs qu'ils ne l'étaient. La police ne lave plus ses affaires en famille. La machine à exclure tourne à plein régime !* »

La crainte du « tourniquet » est entretenue depuis l'école de police. En 2009, 26 fonctionnaires, 20 en 2010, ont été sanctionnés par le conseil de discipline pour des manquements aux obligations déontologiques. Sur le total, cinq affaires relevaient de la corruption en 2009, quatre l'année suivante. Côté gendarmerie, on relève deux affaires de corruption en 2009, comme en 2010.

Arrangements rétribués

Il demeure pourtant quelques allumés, comme ce fonctionnaire bavardant avec un bandit en cavale à l'étranger.

Le policier : « *Qu'est-ce qu'y dit, le travailleur de force ?*

L'escroc : *Et toi, mon pote ?*

Le policier : *Très bien. J'ai passé ton nom, y a rien.*

L'escroc : *Y a rien ?*

Le policier : *Rien du tout.*

L'escroc : *Bon ben, parce que je vais avoir un passeport à ce nom-là.*

Le policier : *Ouais, rien du tout.*

L'escroc : *Super. Bravo, mon pote. Bravo.*

Le policier : *Dorénavant, je t'appelle Youssfi, alors. C'est ça ?* [Rires.]

L'escroc : *Ouais, ouais.*

Le policier : *Ça va, Youssfi ? ça va me changer, hein !* »

Entre la vente de titres de séjour aux étrangers, l'annulation d'amendes moyennant avantages en nature, la vente de renseignements aux avocats ou aux détectives, les tribunaux n'ont pas fini de voir passer des gendarmes ou des policiers véreux. La direction générale de la police n'en a certainement pas terminé avec les spécificités marseillaises, une ville où les gangsters petits et grands ont toujours eu des alliés au sein de la police. La nuit sera toujours propice aux arrangements plus ou moins rétribués. Des jeunes gardiens de la paix auront toujours la tentation d'empocher discrètement la boulette de shit saisie. Mais les salaires des gendarmes et des policiers français sont largement supérieurs à ceux de leurs collègues grecs, pour ne citer qu'eux, et les anticorps semblent plus efficaces qu'autrefois. ■

Les marchands de canons ont peur du gendarme

Révélée par différentes affaires, la corruption sur les contrats d'armement est aujourd'hui hors la loi en France. C'est désormais en marge des grandes transactions que les pratiques obscures subsistent. PAR JEAN-DOMINIQUE MERCHET

C'est un grand patron de l'industrie de l'armement, un « marchand de canons », comme on dit. Il parle avec sérieux, sur le ton de la confidence : *« Croyez-vous qu'à mon âge j'aie vraiment envie de me retrouver en taule ? »* Car c'est bien la prison qu'il risquerait – lui, personnellement, alors qu'il a l'âge de s'occuper de ses petits-enfants – si son entreprise était aujourd'hui prise la main dans le sac d'une affaire de corruption.

Des décennies durant, les ventes d'armes furent le royaume béni du pot-de-vin et de la valise de billets. Ce fut la règle, comme l'ont montré l'affaire des frégates de Taïwan, des sous-marins Agosta au Pakistan ou des contrats Sawari et Miksa avec l'Arabie saoudite. Mais toutes ces affaires remontent aux années 90. C'est-à-dire avant qu'un sérieux ménage ne soit fait.

La justice ne rigole plus

En 2000, la France a en effet ratifié une convention de l'OCDE sur *« la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales »* – un texte qui a valeur de loi. Jusqu'à cette date, les entreprises françaises étaient parfaitement autorisées à graisser les pattes nécessaires pour obtenir la signature de contrats. Mieux, jusqu'en 1997, ces « frais commerciaux exceptionnels », comme on les appelait poliment, pouvaient être déduits de leurs impôts. Un bureau spécial s'en occupait à Bercy.

« Nous avons beaucoup péché, reconnaît un proche de ces milieux, non sans quelques regrets, *mais aujourd'hui c'est vraiment trop dangereux. »* Qu'ils soient de gauche (Louis Gallois, lorsqu'il était à EADS) ou de droite (la famille Dassault), publics (DCNS, Nexter) ou privés (Thales, Safran), tous les grands patrons du secteur font le même constat. Trop dangereux, car *« le code pénal réprime la corruption de la même manière que le trafic de drogue ou le grand banditisme »*, explique Jean Guisnel, auteur d'*Armes de corruption massive* (La Découverte, 2011). Ecoutes téléphoniques, perquisitions nocturnes, gardes à vue : la justice ne rigole plus. *« D'autant que les juges français rêvent de se payer un grand patron de l'armement et que nos concurrents étrangers, qui nous surveillent de près, ne manqueraient pas de nous dénoncer »*, poursuit une source dans l'industrie. Plusieurs enquêtes judiciaires sont ouvertes concernant quelques contrats récents (DCN et Thales en Malaisie, Eurocopter en Inde, Thales en Afrique du Sud), mais, jusqu'à présent, elles n'ont débouché sur rien.

La peur du gendarme est-elle efficace ? Pour la morale, sans doute ; pour le commerce extérieur, c'est moins sûr. *« Le dernier grand contrat français d'exportation d'avions de combat – des Mirage 2000 à la Grèce – date de quelques semaines avant la ratification de la convention OCDE »*, fait remarquer Jean Guisnel. Depuis plus de dix ans, rien ! Pas un Rafale vendu – même si un contrat pourrait être signé cette année avec l'Inde. Pas plus de succès avec le char Leclerc, même si la France a décroché de beaux marchés dans le domaine des sous-marins, des hélicoptères et des porte-hélicoptères.

« Notre problème est que nos concurrents étrangers se sont donné les moyens de contourner la loi », assurent, unanimes

En 1994, à la sortie de l'arsenal de Lorient, une des frégates furtives vendues à Taïwan, dans le cadre du contrat Bravo.

boin / andia.fr

mario fourmy / rea

La moralité en affaires a un prix : depuis la ratification par la France de la convention de l'OCDE, Serge Dassault, fabricant du Rafale, n'a plus vendu d'avions de combat.

mais toujours *off the record*, tous les marchands d'armes français. Au Royaume-Uni, Tony Blair avait, en son temps, stoppé une procédure judiciaire à l'encontre de British Aerospace sur un contrat avec l'Arabie saoudite. L'Allemagne se réserve légalement le droit de faire de même pour défendre ses *« intérêts fondamentaux »*. Dans son ouvrage sur les *« secrets et combines des marchands de canons »*, Guisnel le reconnaît : *« On corrompt moins en France qu'en Grande-Bretagne et en Allemagne. »*

« Extorsion de fonds »

Si la corruption n'a pas complètement disparu, elle a changé de registre, car les grands contrats sont trop exposés, trop surveillés. L'argent sale passe donc dorénavant par ce que les spécialistes appellent les *« marchés accessoires »*. Un exemple : un pays achète des frégates ; le contrat est propre. Mais, pour les accueillir, ledit pays doit rénover ses installations portuaires et former des mécaniciens : c'est par là que transitera désormais la corruption. Avec d'autres acteurs, étrangers et moins regardants. Autre cas : les marchés de compensation. Le principe est le suivant : nous achetons vos avions, vous

L'argent sale passe dorénavant par ce que les spécialistes appellent les « marchés accessoires ».

nous achetez des raisins secs à la tonne – l'affaire est véridique, concernant la Grèce. C'est là que des pratiques plus obscures, moins légales, peuvent désormais se dérouler.

S'ils râlent de devoir *« courir le marathon avec des semelles de plomb »* – la convention OCDE –, les industriels du secteur ne sont pas forcément mécontents. *« Vu de notre côté, la corruption s'apparentait à de l'extorsion de fonds de la part de nos clients : il faut payer le cheikh Machin ou le général Bidule »*, témoigne l'un d'entre eux. Sans oublier les rétrocommissions, parfaitement illégales, qui auraient été versées aux partis politiques français, comme dans l'affaire Karachi.

En revanche, sur les marchés nationaux, c'est-à-dire les contrats passés par le ministère de la Défense aux industriels, on ne connaît pas de scandales majeurs. Une enquête préliminaire pour « corruption » dans l'attribution à Bouygues du chantier du futur ministère à Balard (Paris XV[e]) a bien été ouverte, sur fond de polémiques urbanistiques entre la Ville de Paris et le ministère de la Défense. Elle n'a, pour l'instant, débouché sur rien. Et si des dossiers secrets dorment au ministère, la nouvelle équipe socialiste se fera sans doute un plaisir de les sortir. A condition, évidemment, qu'ils existent. ■

Prohibé mais soumis à autorisation

En France, la vente d'armes à l'étranger est soumise à une législation très particulière. Selon le code de la défense, l'exportation de matériels de guerre ou assimilés est tout simplement *« prohibée »*... sauf autorisation de l'Etat, et sous son contrôle. Placée sous la responsabilité du Premier ministre, une institution spécifique siégeant aux Invalides, la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (Cieemg), délivre les autorisations : toute vente d'armement est donc une décision politique du gouvernement français. ■ J.-D.M.

Marseille

La tentatrice fatiguée

La tentaculaire affaire Guérini l'a encore récemment démontré : la magouille phocéenne concerne tous les domaines et gangrène les milieux influents, des politiques aux entrepreneurs, jusqu'aux syndicats. Mais le grand ménage a peut-être commencé. PAR ALAIN LÉAUTHIER

On l'appelle « Lolo » et il ne sent pas bon le sable chaud, mais, à plein nez, l'arnaque et les arrangements percés. Lolo, de son vrai nom Charles Gilardenghi, a été des années durant un Petit César du bitume marseillais en tant que président de l'Intersyndicale des taxis. Certains adhérents ont pourtant crevé l'abcès et, un beau jour de 2012, la justice a mis Lolo en examen pour diverses broutilles. Le brave homme, avec deux collègues, aurait détourné des centaines de milliers d'euros en minorant les recettes du groupement. C'était mal, très mal, et cela se subodorait. Mais cela n'empêchait pas la famille de Lolo de prospérer à la mairie. Car, à Lolo, on ne refusait rien. Il occupait ainsi un poste de chargé de mission à l'hôtel de ville, quai du Port, et Jean-Claude Gaudin se démena – en vain – pour lui obtenir la Légion d'honneur. Louis, le fils, était affecté au service des sports et Julien, le petit-fils, se trouvait sous contrat pour conduire les élus… alors même qu'il ne possédait pas le permis de conduire ! A Marseille, il est vrai, c'est

La Grande Bleue est ici source de tous les bonheurs, mais aussi mère de bien des tentations.

plutôt le permis bateau qu'on trouvait dans une pochette-surprise : au mois de novembre dernier, le tribunal correctionnel de Marseille a condamné 13 personnes, impliquées dans un trafic de 7 000 permis (côtiers et hauturiers), délivrés frauduleusement, sans passer les épreuves pratiques et théoriques, entre 2004 et 2007. Le tarif : de 500 à 1 500 € pièce. Les bénéficiaires : du simple quidam aux people, tous trop occupés pour satisfaire aux exigences d'un examen (lire l'encadré, p. 117). Dans le box des accusés : le secrétaire général du Syndicat national et professionnel des officiers de la marine marchande, une fonctionnaire des affaires maritimes et une poêlée de seconds couteaux, responsables des centres d'examens, examinateurs ou rabatteurs… Un *« système de corruption généralisé »*, selon le vice-procureur Serge Bocoviz. C'est qu'à Marseille la Grande Bleue est source de tous les bonheurs, mais aussi mère de bien des tentations.

A la tête d'une flottille assurant depuis 1973 la navette entre le Vieux-Port et les îles du Frioul, André Pipolo ne sut y résister. Il a détourné des ›

photopqr / « la provence » / serge guerault

photopqr / « la provence » / franck pennant

Charles Gilardenghi (à dr.), dit « Lolo », président de l'intersyndicale des taxis des Bouches-du-Rhône, mis en examen pour des détournements d'argent. André Pipolo (à g.), à la tête d'une flottille de bateaux de tourisme, est tombé pour des faits similaires en 2009.

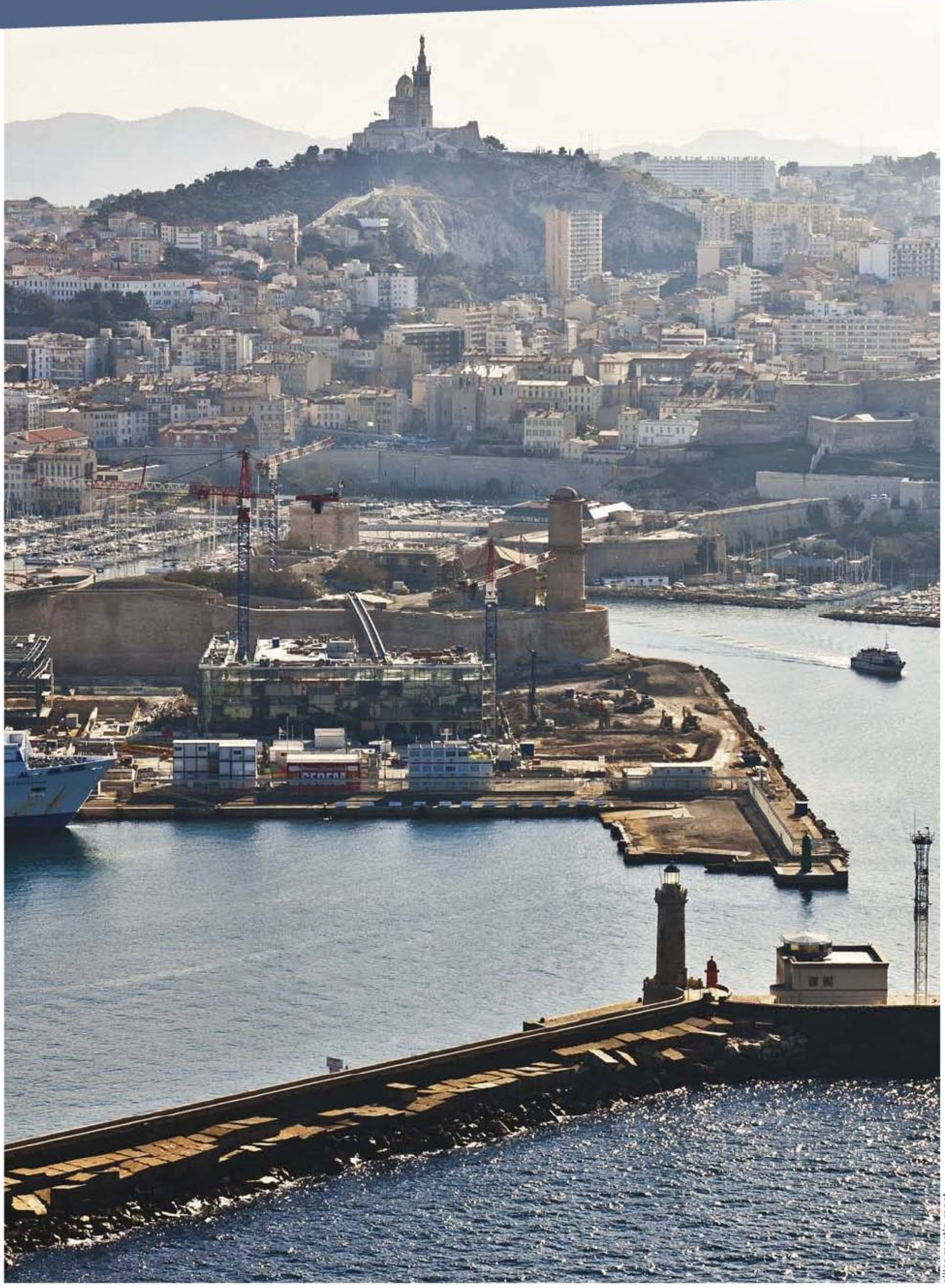

gilles martin-raget

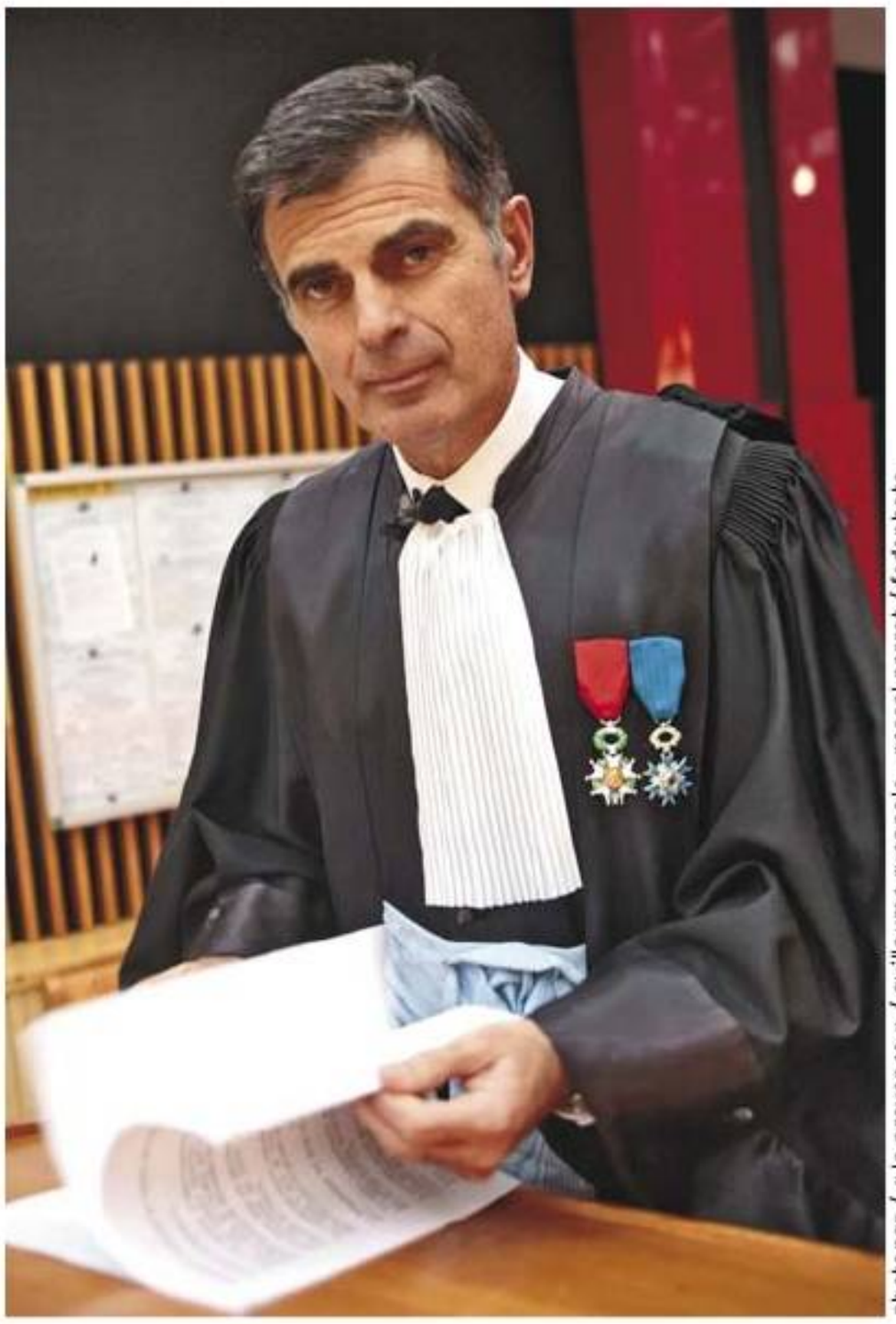

photopqr / « la provence » / guillaume ruoppolo - pascal parrot / fedephoto

Contrôle de la police maritime (en haut). Sept mille permis nautiques ont été délivrés frauduleusement. Jacques Dallest (ci-dessus), procureur, dénonce des « pratiques anciennes dont la ville n'arrive pas à se débarrasser ».

> sommes considérables du bilan de ses diverses sociétés, jusqu'à ce que la justice y mette enfin le holà, en 2009. Lui aussi est tombé. Et lui aussi avait des amis bien placés, en l'occurrence un commissaire de police, ancien chef de la division des stupéfiants et du proxénétisme de la PJ, lequel, *via* un brigadier à la retraite, l'informait de l'avancée de l'enquête le concernant. Pas de corruption, estimera l'ancien procureur général de Marseille Jacques Beaume, mais un sens de l'amitié coupable.

Probité en berne

Les affaires jugées récemment démontrent que la magouille phocéenne concerne tous les domaines. D'autres dossiers, à l'instruction ou en attente de jugement, attestent une probité toujours en berne. Un ancien « incorruptible » (il y a en a beaucoup, heureusement) ayant travaillé au conseil général, toujours présidé par le socialiste Jean-Noël Guérini, se souvient de sa surprise en découvrant un courrier glissé malencontreusement dans un dossier : « *En substance, un cadre du département s'inquiétait de savoir si son intervention en faveur d'un ami architecte pour le marché de la grande bibliothèque départementale n'était pas trop évidente !* » Pour une combine ainsi mise en échec, combien d'autres ont réussi sans que quiconque s'en avise ou s'y oppose ? En poste à Marseille depuis quatre ans, le procureur Jacques Dallest observe : « *La corruption apparaît rarement dans sa stricte définition judiciaire, car, ici comme ailleurs, le délit est difficile à traquer, le corrompu n'ayant pas plus que le corrupteur intérêt à le dénoncer. Mais du trafic d'influence, du détournement de fonds publics ou de la prise illégale d'intérêts, oui, sans cesse.* » Instruit par un passage à Ajaccio guère plus reposant, le parquetier se garde pourtant de toute « *vision catastrophiste* », maniant plus volontiers la litote. « *C'est inscrit dans la culture locale : on se rend des services, on vit d'accommodements.* » Qu'en termes délicats ces choses-là sont dites...

Plus tranchant, mais anonyme, un des magistrats de la juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) en poste dans la cité phocéenne a fait ses comptes : « *Marseille gangrenée, peut-être pas... Mais, proportionnellement, peu de villes comptent autant d'élus et de fonctionnaires de tous grades impliqués d'une manière ou d'une autre dans l'illégalité !* » Ainsi, depuis que Jean-Noël Guérini et son frère Alexandre se débattent dans leurs filets*, les enquêteurs ont pu mesurer les ramifications d'un dossier tentaculaire, touchant aussi bien au traitement des ordures qu'aux maisons de retraite et à l'édification d'un pôle technologique dernier cri, celui de l'Arbois dans le pays aixois. Pour beaucoup, la cascade de mises en examen qui s'est abattue sur les natifs de Calenzana (Haute-Corse) et leurs complices symbolise « *la persistance de pratiques anciennes dont la ville et le département n'arrivent pas à se débarrasser* », comme le résume le procureur Jacques Dallest.

Folklore « Borsalino »

Ancien dauphin de Gaston Defferre et figure incontournable du barreau marseillais, l'avocat Michel Pezet connaît bien les pathologies d'une fille rebelle qu'il a, par deux fois, tenté de séduire sans lui cacher la gravité de son mal. Soit l'histoire d'une ville riche devenue pauvre avec la fin des colonies, autrefois ouverte à tous les vents, aujourd'hui repliée sur ses différentes « ethnies », longtemps méprisée par le pouvoir central et, du coup, prête à l'aventure, la meilleure mais aussi la pire. En 1931, celle-ci prit le visage de Simon Sabiani, du nom de cet ancien premier adjoint devenu maire par intérim pour une année, passé du marxisme au collaborationnisme et ligué à deux voyous particulièrement entreprenants, Paul Carbone et François Spirito, pour conquérir la cité phocéenne. Du folklore daté, tout juste bon pour un scénario de film (*Borsalino* en l'occurrence) ? Pas si sûr, selon Michel Pezet. L'empreinte reste forte, un vrai

Mélange des genres autour d'un terrain à prix cassé

Quatre millions d'euros pour un terrain d'une superficie de 6 623 m², autrefois propriété de l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille ? Le juste prix du marché, affirme Gabriel Bossy, le patron de La Phocéane, l'une des deux cliniques privées qui se sont portées acquéreuses. « *Ridicule*, conteste de son côté SUD-Santé. *C'est à peine plus que le prix des Domaines.* » Et le syndicat de préciser que la clinique Saint-Martin, seconde bénéficiaire de cette vente, appartient à Renaud Muselier, numéro deux de la mairie de Marseille et député UMP jusqu'à il y a peu. Or, le vice-président délégué de l'Assistance publique de Marseille n'est autre que le sénateur Bruno Gilles, l'âme damnée de Muselier... L'absence de ce dernier, lors des délibérations concernées, suffit-elle à désarmer la méfiance ? Pas sûr, d'autant que SUD-Santé s'étonne que le même Renaud Muselier, associé au beau-frère de Christine Lagarde, François-Michel Giocanti, soit actionnaire d'une société ayant pour but de gérer « tous bien immobiliers et droits immobiliers » à L'île Maurice, un authentique paradis... fiscal. « *Pas interdit mais pas très moral* », estime le syndicat, qui ne parvient pas à convaincre l'élu de dissiper le doute sur ses activités privées. ■

marqueur d'identité. « *Il y a cette idée tenace qu'il faut s'appuyer sur des gens solides pour tenir cette ville indisciplinée. Et cela suppose des contreparties pour récompenser leurs services.* »

Cévenol austère mais pragmatique, Gaston Defferre s'y employa sans états d'âme, s'appuyant sur ses propres truands, Antoine et « Mémé » Guérini (simples homonymes du président du conseil général bien que natifs du même village), mais aussi sur un syndicat, FO – un « *dan syndical* », disent certains. FO était chouchouté, et la CGT communiste, repliée sur son pré carré du port. La saga des Guérini se termina tragiquement et Defferre, devenu ministre de l'Intérieur, y contribua. FO, en revanche, a survécu à tous les changements, omniprésent dans tout le secteur public marseillais, qu'il s'agisse des éboueurs connus pour leur inefficacité chronique et le tristement célèbre « fini-parti » (rebaptisé par les Marseillais « pas fini mais déjà partis ») ou du personnel de l'AP-HM (Assistance publique-Hôpitaux de Marseille).

Faut-il s'en inquiéter au nom de la salubrité publique ? Oui, mille fois oui, affirme Gérard Avena, un des responsables du syndicat minoritaire SUD-Santé à l'hôpital de la Timone. Sans porter d'accusations imprudentes, cet infirmier s'émeut, par exemple, de la proximité suspecte entre FO et l'actuel directeur général de l'AP-HM, Jean-Paul Segade, ex-

« Jamais je n'ai vu une telle porosité entre des élus et des figures du grand banditisme. »
Un magistrat

cadre du même syndicat. Est-il sain et normal, interroge Avena, que le secrétaire général de FO-Santé, Marc Katramados, puisse se présenter comme « *le vrai patron des hôpitaux marseillais* » dans un article de la *Provence* ? « *En réalité, plus qu'un syndicaliste, cet homme se comporte en parrain d'un réseau d'influence qui case ses protégés au détriment de tous les autres candidats, en recourant à des méthodes aux limites de la légalité* », estime le syndicaliste de SUD.

Cette confusion des genres, pudiquement rebaptisée « cogestion », a finalement explosé à la faveur de l'affaire Guérini, quand le site Bakchich révéla comment l'office HLM dépendant du conseil général s'était porté acquéreur d'une maison mise en vente par Elie-Claude Argy, le tout-puissant patron de FO-Territoriaux. Celui qui tutoyait le maire de Marseille a, depuis, été évincé par les instances nationales de la centrale. A la direction du service propreté de Marseille Provence Métropole (MPM), la communauté urbaine dirigée par le socialiste Eugène Caselli, Argy avait imposé son épouse, ancienne policière municipale, et son numéro trois, Michel Karabadjakian. Aujourd'hui, ce dernier est mis en examen pour « corruption passive et trafic d'influence », soupçonné d'avoir truqué des marchés publics à la demande d'Alexandre Guérini. Pourquoi une chute aussi tardive ? Deux hypothèses, parmi d'autres, circulent à Marseille. *Primo*, la durable indifférence, pour ne pas dire la passive complicité, des pouvoirs publics, par crainte des dégâts collatéraux inattendus qu'aurait éventuellement entraînés un grand coup de pied dans la fourmilière. *Secundo*, l'infiltration de certains services de l'Etat censés identifier les malfaisants. « *Des affaires de corruption, il y en a dans toute la France*, explique ainsi un magistrat. *Mais jamais je n'ai vu une telle porosité triangulaire entre des élus et des figures du grand banditisme ayant leurs taupes jusqu'au plus haut niveau de la police.* »

Beauté artificielle

Elue capitale européenne de la culture pour 2013, Marseille tente néanmoins de se refaire une beauté, forcément artificielle. De la Joliette au Vieux-Port, une partie de la cité phocéenne vit au rythme des grues et des bulldozers qui œuvrent à la Marseille dynamique, « propre », transparente, que tous les décideurs aimeraient mettre en avant. Celle dont Jacques Pfister, le président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI), préfère vanter « *le rayonnement et l'ambition* », quand on le questionne sur l'impact désastreux des « affaires » sur l'économie locale : « *C'est surtout l'image de la ville qui en pâtit et bien sûr cela n'aide pas à attirer les investisseurs. Mais, pratiquement, au niveau de nos* >

photopqr / « la provence » / guillaume ruoppolo - moura / alpaca / andia.fr - boris horvat / afp

Les liens incestueux avec FO. Le maire Jean-Claude Gaudin et Elie-Claude Argy, patron de FO-Territoriaux. En bas à g., Marc Katramados, autoproclamé « vrai patron des hôpitaux marseillais ». En bas à dr., Michel Karabadjakian (à dr.), mis en examen dans l'affaire Guérini.

La France est-elle corrompue ?

photopqr / « la Provence » / frédéric speich - philippe laurenson / reuters - ian hanning / rea

Alexandre Guérini (à g.), exploitant de décharges. Jean-Noël Guérini (à dr.), président PS du conseil général des Bouches-du-Rhône. Les deux frères sont mis en examen pour « association de malfaiteurs, trafic d'influence et prise illégale d'intérêts » dans le cadre d'une affaire de marchés publics truqués.

> *adhérents, les entreprises de la région, la corruption ne se ressent guère, bien moins en tout cas que le manque de culture entrepreneuriale et l'absence de volonté politique pour booster le secteur privé.* » Même s'il apparaît peu loquace sur le sujet, le patron de la CCI est paradoxalement un des plus bavards. Car le Tout-Marseille de la politique et du business répugne à s'exprimer sur les « affaires ». Depuis que son ancien rival aux élections municipales a posé un genou à terre, Jean-Claude Gaudin s'est ainsi bien gardé d'attaquer publiquement Jean-Noël Guérini. « *C'est la loi du partage du territoire,* assure un élu du conseil municipal. *Et aussi la règle d'or : la prudence ! Les affaires, on sait quand ça commence et jamais quand, et surtout où, cela finit...* » A l'inverse, Renaud Muselier, l'ex-premier adjoint de Gaudin et son éternel dauphin rabroué, s'était engouffré, lui, dans la dénonciation du « *système Guérini* ». Mais, tout occupé à sauver son siège de député, finalement perdu au profit de la ministre socialiste Marie-Arlette Carlotti, il n'a pas trouvé le temps d'en parler à *Marianne*. Peut-être la fougue anticorruption du battu a-t-elle aussi été douchée par ses propres tracas (lire l'encadré, p. 115) ou ceux de son épouse, Stéphanie Clément, mise en examen pour « recel d'atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics », en l'occurrence ceux de l'office HLM de la ville ?

« Les affaires, on sait quand ça commence et jamais quand, et surtout où, cela finit... »
Un élu du conseil municipal

La parole est d'argent, mais à Marseille le silence est vraiment d'or. Ce doit être aussi l'avis d'Eugène Caselli, le président de la communauté urbaine MPM dont l'attachée de presse n'a même pas daigné répondre aux demandes d'interview de *Marianne*. Ou encore du préfet à la sécurité, Alain Gardère, lequel n'a « *pas souhaité communiquer* ». On comprend la discrétion du haut fonctionnaire nommé par l'ancien ministre de l'Intérieur Claude Guéant. Peut-être au cours de l'entretien qu'il ne nous a pas accordé aurait-il dû évoquer les soupçons pesant sur une partie de la PJ marseillaise ou certains éléments des BAC dans les divers dossiers en cours ? Quelques gardiens de la paix ont déjà été entendus, écartés, mis en examen ou sont sur le point de l'être. Mais, selon un enquêteur, « *la hiérarchie risque de ne pas être épargnée* ». Encore faudra-t-il que les magistrats chargé du dossier ne soient soumis à aucune pression ? Est-ce le cas ? « *Pas vraiment,* souffle l'un d'eux. *Le problème est plus le manque de moyens et d'effectifs.* »

Un avenir difficile

Malgré le sombre tableau, certains y croient encore. « *Tout n'est pas perdu,* estime ainsi le député européen Jean-Luc Bennahmias, patron du MoDem à Marseille. *Oui, chacun défend et protège sauvagement son bout de territoire, mais Gaudin ou Caselli tentent aussi de restaurer un peu de pratiques démocratiques.* » Autrefois proche de Jean-Noël Guérini, avec lequel il a préféré rompre bruyamment, le sociologue Jean Viard appartient au petit cercle de ceux qui tentent de penser l'avenir difficile de Marseille. Dans des livres, mais aussi à la communauté urbaine dont il est un des vice-présidents. « *Oui, c'est grave,* énonce-t-il, *mais autant les grands délits doivent être vigoureusement combattus, autant la petite corruption de proximité qu'engendrent la pauvreté, le service rendu, l'appartement ou le petit boulot préférentiel, ne me gênent pas. Les pauvres aussi ont le droit de vivre.* » Danièle Lamarque, la nouvelle présidente de la chambre régionale des comptes de Paca, ne croit guère pertinente cette curieuse distinction. « *Le combat contre la corruption est un tout. L'accès des citoyens aux services publics à Marseille doit être le même pour tous et non réservés à ceux qui connaissent Untel ou Untel.* » L'ambition de cette spécialiste des politiques publiques tient en quelques mots : « *Etre plus attentif aux dérives possibles dans les zones à risques et augmenter significativement les transmissions à la justice.* » En d'autres mots, le grand ménage a peut-être commencé. ■ **A.Lé.**

*** Lire à ce sujet « Main basse sur Marseille et... la Corse », de Jean-Michel Verne, Nouveau Monde Editions. Une bonne synthèse de l'affaire.**

La corruption au quotidien

Népotisme dans les HLM marseillais

Les Guérini, Alexandre et Jean-Noël, ont l'esprit de famille. Le cadet, Alexandre, suspecté d'avoir trempé dans des appels d'offres truqués, conservait, il y a six mois encore, un coquet logement social à 474 € par mois attribué par la ville de Marseille. Ce havre de paix avec vue sur la mer est situé dans le quartier des Catalans, là ou naît la corniche Kennedy, à deux pas du très huppé Cercle des nageurs. Les relents des affaires ont contraint l'office HLM de la mairie à récupérer ce bien. L'office HLM du département, que Jean-Noël a longtemps présidé, s'est montré tout aussi généreux pour les amis et relations du clan Guérini. Ainsi la veuve d'un célèbre commissaire marseillais bénéficie-t-elle également d'un logement. La première femme et la fille de Bernard Barresi, une figure tutélaire du milieu marseillais en cavale pendant dix-huit ans, ont également bénéficié des faveurs de l'office HLM du conseil général. A la même adresse, la compagne et la belle-sœur d'Alexandre ont longtemps séjourné. Durant son instruction, le juge Duchaine s'est beaucoup intéressé aux conditions d'attribution de ces logements. Le syndicat Force ouvrière, fort influent historiquement chez de nombreux fonctionnaires territoriaux, possède aussi ses entrées à l'office HLM. Patron du syndicat jusqu'en février dernier, Elie-Claude Argy a vendu en 2009 à l'office une maison qui ne trouvait pas preneur depuis trois ans. Rien d'illégal. Mais depuis cette vente qui tombait fort bien, les liens se sont considérablement améliorés entre FO et les Guérini. La paix sociale est à ce prix ! ■ **N.B.**

Navigation en eaux troubles

Quatre cents euros pour un permis côtier, entre 800 et 1 500 € pour une licence en haute mer... Le bureau « Plaisance », la puissante direction régionale des affaires maritimes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avait mis en place un vaste trafic de permis bateau. Pour obtenir le précieux sésame, les amateurs de navigation doivent normalement passer un examen. Simples citoyens ou notables en vue, ces chanceux furent reçus à des épreuves auxquelles... ils ne s'étaient jamais présentés. Chez un revendeur de scooters de mer, le permis était même offert à tout acheteur. Un geste commercial ! La magouille a été découvert par la gendarmerie maritime de Toulon. Les enquêteurs s'étaient aperçus que des contrevenants n'avaient pas les connaissances minimales pour naviguer. Principaux responsables de cette escroquerie, le chef de bureau des affaires maritimes et le patron du syndicat des officiers de la marine marchande ont été condamnés, en décembre 2011, à trois ans de prison, dont deux avec sursis. Six cents plaisanciers ont été entendus par les gendarmes. Après une petite leçon de civisme baptisée « rappel à la loi », ils ont dû restituer leurs permis usurpés. C'est bien le moins ! ■ **N.B.**

Pots-de-vin à l'hôpital

Huit pour cent de nos concitoyens ont vu leur médecin leur réclamer un pot-de-vin. Pis, la proportion de ceux qui affirment avoir été confrontés à ce racket passe à 11 % chez les patients âgés de plus de 34 ans. Ces chiffres ahurissants proviennent d'un très sérieux sondage Ipsos réalisé auprès de 1 003 personnes pour le compte du Collectif interassociatif sur la santé (Ciss). Le plus souvent, le pot-de-vin est sollicité avant une lourde opération. *« Face à des familles en détresse, l'escroquerie à la santé s'impose plus facilement »*, explique une sociologue attachée à l'université de Versailles, spécialiste de la morbidité. Ce genre de bavure survient massivement dans le secteur privé. David, 47 ans, habite dans l'Est parisien. A la suite d'un accident, dont il conserve une grave séquelle à la jambe droite qui nécessite une intervention complexe, il se présente auprès d'un spécialiste en orthopédie d'une clinique réputée. *« Quelle surprise*, explique-t-il, *de voir le chirurgien me demander 3 000 € en liquide ! »* L'explication du chirurgien est particulièrement odieuse : *« Compte tenu de la dégradation des services de santé, je dois payer un assistant sur mon budget afin que, pour vous, tout se passe pour le mieux au bloc »*... Le secteur public n'est pas épargné. Le grand patron d'un CHU parisien de l'Assistance publique, interrogé par des confrères étonnés, a calmement répondu : *« Il est vrai que je demande de l'argent à certains patients, mais ce sont des riches et, avec cet argent, je soigne des pauvres gratuitement. »* C'est beau, le dévouement. ■ **N.B.**

Comment les entreprises se protègent des pots-de-vin

Anticorruption Act, Bribery Act, convention de l'OCDE... Les armes légales contre la corruption permettent aux grands groupes d'afficher leur volonté d'intégrité, mais les vieilles habitudes perdurent. PAR HERVÉ NATHAN

Il y a des jours où les entreprises aimeraient qu'on évite de parler d'elles. Comme le 6 juin dernier lorsque, devant le tribunal correctionnel de Paris, Mme le Procureur fait la leçon aux représentants de la firme Safran (groupe issu de la fusion de Sagem et de Snecma) : *« Vous n'aviez pas besoin de graisser la patte de qui que ce soit, pourtant vous l'avez fait. »* L'affaire remonte à 2001 et concerne le Nigeria. La Sagem y avait remporté un juteux marché : 70 millions de cartes d'identité « infalsifiables ». Valeur : 214 millions de dollars. Or, pour l'obtenir, les cadres de la Sagem auraient distribué 500 000 dollars de pots-de-vin, plus quelques montres Rolex. Par ailleurs, des millions de dollars avaient été versés à des sociétés écrans. Bref, l'ex-Sagem aurait arrosé toute la chaîne de décision depuis le fonctionnaire de base jusqu'au ministre de l'Intérieur... Pourtant, le réquisitoire est relativement clément pour les deux cadres supérieurs mis en cause : quinze et huit mois de prison avec sursis et 15 000 € d'amende pour chacun. Contre Safran, poursuivi comme personne morale, le parquet n'a rien requis, au motif qu'il s'agirait d'une *« faute quasiment collective »* au sein d'une société *« où la responsabilité est diluée* [le jugement sera rendu en septembre] »... A l'instar de Safran, les plus grands noms du capitalisme tricolore peuplent les chroniques judiciaires avec des affaires similaires de pots-de-vin. *« J'en ai assez de voir Total diabolisé ! »* s'énerve le moustachu Christophe de Margerie, patron de Total, qui doit répondre de l'affaire irakienne « pétrole contre nourriture » en Irak, ou d'autres, en Iran ou encore au Cameroun. Technip (forage pétrolier), qui est poursuivi depuis 2009 aux Etats-Unis avec la firme Halliburton pour une affaire au Nigeria (encore !), a dû verser une provision de 245 millions d'euros en attendant le dénouement judiciaire. Et sans avoir jamais été condamné, le groupe Bolloré (transports) a été mis en cause en Sierra Leone et en Guinée.

Justice sans frontières

« Il existe encore un tabou sur le phénomène de corruption dans notre pays », écrivait Jean-Michel Arlandis dans un rapport publié en 2008 par le cabinet d'audit Ernst & Young, pointant un déni de réalité hexagonal. *« Les Etats-Unis ont édicté leur Anticorruption Act en 1976, qui réprime leurs entreprises qui se livreraient à des actes de corruption à l'étranger,* rapporte un cadre d'un groupe français de distribution. *Nous, nous avons attendu la convention de l'OCDE contre la corruption, signée par 34 pays en 1999. Jusque-là, les dirigeants des groupes français se déplaçaient chaque année au ministère des Finances pour déclarer, sous le sceau du secret fiscal, voire du secret-défense, la somme des pots-de-vin versés à l'étranger, déductibles des impôts, bien sûr... »*

Depuis quelque temps, cependant, les entreprises savent que la justice ne respecte plus les frontières nationales. En 2011, des juges suisses ont infligé à une filiale helvétique d'Alstom 31,5 millions d'euros d'amende et de dommages et intérêts, pour *« ne pas avoir pris toutes les mesures raisonnables et nécessaires d'organisation pour empêcher le versement de montants de corruption à des agents publics en Lettonie, Tunisie, Malaisie »*. En 2010, Alcatel-Lucent a dû verser 137 millions de dollars aux Etats-Unis, afin de mettre fin à des poursuites pour des faits commis au Costa Rica. L'an dernier la Grande-Bretagne a adopté le Bribery Act, selon lequel toute entreprise ayant une activité ou un partenariat dans le royaume doit pouvoir prouver qu'elle a mis en place des mécanismes de lutte contre la corruption. Tous les groupes hexagonaux exerçant outre-Manche sont donc, potentiellement, sous le coup de cette loi... *« Le coût des affaires de corruption fait désormais réfléchir en France,* confirme Julien Coll, de l'ONG anticorruption Transparency International. *Le tournant a eu lieu avec l'affaire Siemens, vaste organisation par la direction du groupe bavarois de distribution de cadeaux en Afrique, Russie ou Grèce, révélée en 2009, qui a coûté plus de 2 milliards d'euros au géant allemand. »*

Les plus grands noms du capitalisme tricolore peuplent les chroniques judiciaires avec des affaires de bakchichs.

bruno stevens / cosmos

Une station-service Total en Irak. Le pétrolier français y est inquiété pour des faits de corruption dans le cadre de l'opération « pétrole contre nourriture ».

Du coup, les sociétés du CAC 40 mettent les bouchées doubles pour rattraper le retard. Elles affichent volontiers leurs engagements éthiques, ne serait-ce que pour convaincre leurs actionnaires qu'elles limitent les risques de poursuites onéreuses. La plupart ont signé la charte Global Compact de l'ONU contre la corruption. Vingt d'entre elles soutiennent financièrement l'ONG Transparency International France. La plupart organisent des formations obligatoires aux situations dangereuses. Solvay (ex-Rhodia) développe des actions *speak up* (« en parler fort »), pour faire savoir aux employés qu'ils peuvent saisir leur hiérarchie dès qu'ils détectent des situations anormales. Ils disposent aussi d'un logiciel interne dédié, ainsi que d'une *hot line* confidentielle qui remonte vers un comité de déontologie qui, lui, peut déclencher une enquête interne. Ce *whistle blowing* (« coup de sifflet », ou appel à la dénonciation interne) n'est cependant guère productif. « *En dix ans de pratique, je n'ai eu à connaître que cinq dénonciations, dont aucune n'était vraiment sérieuse, et nous n'avons pas eu de suite* », commente un ancien membre du comité de déontologie.

Carrefour a aussi son code de conduite rigoureux, qui régit l'attitude que doivent observer ses cadres en matière de cadeaux. « *S'agit-il de prévention réelle ou d'ouverture de parapluie ?* » s'interroge Philippe Laurier, qui enseigne l'économie à Polytechnique. La nuance existe effectivement : « *Nous affichons comme principe le refus de toute forme de corruption* », explique un haut cadre de la distribution qui se souvient que, « *en Russie, il faut payer pour avoir accès aux pompiers, à l'eau, au gaz, à l'électricité. On est parti, je suis bien heureux...* »

Résistance acharnée

Aussi les groupes répertorient-ils les pays « dangereux », autour de la mer Caspienne, en Afrique ou en Chine. Dans ces zones, les groupes font leur police interne : « *En Chine, on a dû virer pas mal de monde* », explique un ancien expat qui veut rester anonyme. Mais un directeur des relations humaines de l'électronique avoue : « *Lorsqu'on constate un cas de malversation ou de corruption en interne, on évite de chercher la police du pays, pour ne pas s'attirer d'ennuis supplémentaires.* » Les entreprises françaises qui opéraient en Tunisie avant la révolution du Jasmin le disent : « *Lorsque vous étiez forcé de faire des affaires avec un membre du clan Ben Ali, à qui pouviez-vous vous adresser en cas de sollicitation abusive ?* »

Il existe aussi des métiers plus sollicités que d'autres. « *Dans chaque métier il y a des ratios types. Les commissions sont faibles – aux alentours de ou inférieures à 5 % – dans l'électronique, classiques – autour de 10 % – dans le pétrole et plus élevées – au-dessus de 20 % – dans l'armement* », explique Philippe Laurier. Ces coutumes déteignent quelquefois sur la vie interne des sociétés : Luc Vigneron, PDG de Thales, s'est heurté en 2011 à une résistance acharnée de certains de ses cadres lorsqu'il a voulu transformer les structures « *laxistes* » de son groupe et remis en question les positions acquises d'« *une poignée de "consultants" aussi coûteux qu'inutiles* ». Officiellement, il ne s'agit pas de corruption... Quant à Total, qui a pourtant appuyé la campagne de plusieurs ONG « Publiez ce que vous payez », il effectue avec ses compagnies britanniques un lobbying forcené auprès de la Commission de Bruxelles, pour limiter l'obligation que l'Europe s'apprête à imposer aux firmes d'extraction (pétrole, mines...) de faire enfin la publicité des sommes qu'elles versent aux gouvernements des pays où elles prospectent et où elles exploitent des permis miniers... La transparence est un long combat. ■

Deux croisés en guerre contre les hypermarchés

Il y a dix-sept ans, deux petits commerçants de Vitrolles, spoliés par Carrefour, créaient l'association En toute franchise. Depuis, ils ne cessent de dénoncer les pratiques douteuses et impunies de la grande distribution.

PAR PERRINE CHERCHÈVE ET JEAN-CLAUDE JAILLETTE

Marignane, 1, rue François-Boucher. Ici, dans leur petite villa provençale, Martine Donnette et Claude Diot ont installé le siège de leur association, En toute franchise. Depuis 1995, les dossiers estampillés Carrefour, Leclerc, Casino... ont envahi l'appentis, l'entrée, le salon, la salle à manger, et même la planche à repasser. Dix-sept ans de dévotion à la même cause. Dix-sept ans que les deux archivistes activistes défient les géants de la distribution, ces prédateurs qui s'octroient des milliers de mètres carrés de surface de vente supplémentaire sans prendre la peine de demander une autorisation. Et tuent le petit commerce en grignotant des terres, dans l'illégalité la plus totale. Or, pendant tout ce temps, les élus, l'administration et même la justice ont laissé faire, et parfois même couvert ces pratiques illicites.

Traités de poujadistes

A preuve, le 16 mai dernier, un avis du commissaire du gouvernement devant la cour administrative d'appel de Marseille signifiait froidement au tandem Donnette-Diot qu'il a rêvé : qu'il n'y a pas plus de mètres carrés supplémentaires à Carrefour Vitrolles que de beurre en broche ! *« Vous, si vous voulez construire un poulailler dans votre jardin, il vous faut un permis de construire. Eh bien, eux... rien »*, enrage Martine Donnette. *« On a les preuves ! »* renchérit Claude Diot.

A force de fouiner, le couple a tout vu, tout entendu, tout enduré. Dans les rues de Marignane, commune reprise par la gauche en 2008 après treize années désastreuses de gestion frontiste, on les a traités de *« poujadistes de bas étage »*, suspectés de voter Front national. On a même, jurent-ils, tenté de les acheter. Un promoteur, missionné par Leclerc, *« a sorti le carnet de chèques. Il nous a dit : "Vous n'avez qu'à faire une fausse facture" »*. Sauf que Monsieur et Madame ne mangent pas de ce pain-là et poursuivent leur croisade. Lui, le trésorier, sillonne la France pour récupérer les cotisations, réceptionner deux nouveaux dossiers chaque semaine et mobiliser les 900 adhérents de l'association répartis dans une vingtaine de départements. Des petits commerçants ou des franchisés pris dans les griffes des grands fauves. Elle, la présidente, enquête, recoupe et monte les dossiers en vue des procédures. Martine Donnette, naguère franchisée Phildar, a endossé la robe de l'avocate en enquêtant et en plaidant sa propre affaire.

En 1989, la commerçante dépose le bilan de la boutique qu'elle tenait dans la galerie marchande du Carrefour de Grand-Vitrolles. Carrefour, justement, vient de la mettre sur la paille en l'empêchant de vendre les murs de son magasin qui bat de l'aile. L'hyper lui a tout pris. Ruinée, elle se retranche dans une caravane pour préparer la contre-attaque. Elle porte plainte contre l'hyper, perd le procès, mais s'entête. Elle veut comprendre ce qui cloche. Et c'est en déroulant le fil de son histoire qu'elle découvre un incroyable scandale : depuis la fin des années 70, Carrefour a progressivement étendu son emprise sur Vitrolles, sans autorisation. Si le géant lui a pris sa boutique, c'est précisément pour poursuivre son expansion. Et, jusqu'à ce jour, aucune sanction. Au contraire. Régulièrement, soit l'administration, soit la justice régularise la situation après coup. Pourquoi ?

« Ils bouffent tous à la gamelle », assurent les deux complices, qui soupçonnent élus et fonctionnaires de n'être pas blancs-blancs. Certes, ils n'ont pas vu s'échanger les enveloppes farcies de petites coupures. Mais ils ont sous le coude un épais dossier : quatre volumes de documents

Chez eux, les dossiers sur Carrefour, Leclerc, Casino ont envahi l'appentis, la salle à manger, le salon...

qui révèlent comment l'hypermarché, installé à Vitrolles depuis 1969, s'est approprié quelque 10 000 m² sans l'aval de la commission départementale d'urbanisme commercial (Cduc), seule habilitée à délivrer des autorisations d'implantation ou d'extension.

Pour arriver à ces conclusions, le couple a investi les archives départementales et municipales, photocopié les pages poussiéreuses des registres administratifs, alerté le préfet, épuisé la quasi-totalité des recours devant la justice et, dans un dernier élan,

keyser / myop diffusion pour « marianne »

claude paris / cit'images

Claude Diot et Martine Donnette. En 1989, cette dernière était franchisée Phildar dans la galerie marchande du Carrefour de Vitrolles (photo du bas). En l'empêchant de revendre les murs de son commerce, Carrefour l'a ruinée.

s'apprête à saisir la Cour européenne de justice. Malgré les preuves qu'ils apportent, rien ne bouge. *« Quoi qu'il se passe, toutes nos plaintes sont classées sans suite »*, grincent-ils.

Les pièces disparaissent

Aujourd'hui encore, Claude Diot et Martine Donnette sont stupéfaits de ce qu'ils ont mis au jour. Comment expliquer qu'à chaque étape cruciale du dossier des pièces essentielles – laissant à penser que Carrefour a triché – puissent disparaître ? Ou que les copies fournies à la justice se révèlent incomplètes par rapport aux originaux ? Mais, chut, il n'y a aucune preuve de corruption.

Pour comprendre, il faut partir à la source. En 1969, l'hypermarché dépose un premier dépôt de permis de construire : 21 500 m² de surface de vente, auxquels s'ajoute une galerie marchande de 6 300 m². Le permis est clair et complet, *Marianne* a pu le vérifier. Sur cette base, Carrefour ne cessera pourtant de s'agrandir. 1972, ouverture d'un magasin de réparation automobile : 264 m² ; 1975, création d'une jardinerie : 1 638 m² ; 1984, extension de la galerie marchande : 3 700 m² ; 1989, création d'une surface spécialisée dans l'électroménager, Hypermédia : 2 500 m².

En 1975, la loi Royer a été votée, créant les commissions départementales d'urbanisme commercial (Cduc) pour maîtriser le développement de la grande distribution ; Carrefour semble l'ignorer. La jardinerie, la galerie marchande ouvrent sans autorisation. Les demandes de régularisation, déposées à plusieurs reprises par l'enseigne dans les années suivantes et systématiquement rejetées ? Carrefour ne s'en émeut pas et continue l'exploitation. En août 1988, le maire de l'époque, le socialiste Jean-Jacques Anglade, refuse le permis de construire déposé par Carrefour pour un magasin de multimédias. Malgré cela, Hypermédia ouvre en octobre, en présence... du maire ! Deux ans plus tard, Carrefour dépose une demande de régularisation. La faute à pas de chance : le dossier Hypermédia se perd dans les dédales de l'administration, empêchant la Commission d'urbanisme de donner son avis. Sans ciller, le préfet répond ainsi à la requête de l'hyper : *« En absence de réponse de la commission, son avis est réputé favorable. »* *« Et ça roule... »* ironise Martine Donnette.

Comme dans un western

En 1995, nos deux flibustiers, qui ont enfin bouclé leur enquête, saisissent la préfecture. Les inspecteurs de la répression des fraudes (la DGCCRF), dépêchés pour effectuer des mesures dans l'hyper, constatent un dépassement de surface par rapport aux déclarations de Carrefour. L'hyper conteste. Devant les tribunaux, les enquêteurs de la DGCCRF changent d'explication, prétendant que le permis de construire initial *« ne donnait aucune indication de surface »*. Faux ! Le document, dont nous disposons, prouve le contraire. Quoi qu'il en soit, la justice, sans chercher à se procurer cet original, donne raison à l'enseigne qui lui a simplement déclaré posséder une surface supérieure à ce qu'elle était... vingt ans plus tôt !

Le tour est joué : Carrefour prétexte l'absence de document précis, jure que ce qui est construit est légal, et le tribunal le croit sur parole. Pourquoi ? Pourquoi, dans les Bouches-du-Rhône comme ailleurs en France, la grande distribution se comporte-t-elle comme dans un western ? Pourquoi le gouvernement Fillon a-t-il pondu cette loi de modernisation de l'économie (LME) qui, en autorisant les grandes surfaces à construire jusqu'à 1 000 m² supplémentaires sans autorisation, a achevé d'assassiner le petit commerce en prétendant le sauver ? Pourquoi un tel cadeau offert sur un plateau d'argent à la grande distribution ?

Mais, rechut, il ne s'est rien passé ! Le maire actuel, dont nous avons sollicité un commentaire, n'a pas donné suite à nos demandes. Le tribunal et la préfecture n'ont guère semblé se soucier de ces documents disparus opportunément, aucun contrôleur n'a remarqué l'extension illicite des surfaces commerciales. *« Pourtant, on fournit la canne d'aveugle et même le chien »*, s'étouffent d'un rire amer les deux Zorro. ■

Pour les petites pilules, les médecins en croquent

Les dépenses de santé représentent un pactole. Entre praticiens, hôpitaux, laboratoires pharmaceutiques et entreprises liées au secteur se nouent des relations suspectes mais pas toutes illégales. PAR CLOTILDE CADU

On peut être cadre hospitalier, aimer les belles bagnoles et les voyages. Cela ne devient problématique qu'à partir du moment où on échange location de voiture le week-end et safari en Afrique du Sud contre des marchés publics. Pour avoir accepté ces « petits cadeaux » d'entrepreneurs en contrat avec l'hôpital dont il était directeur des services techniques, Christian N. a été reconnu coupable de corruption par le tribunal de Créteil en janvier 2011. Le présumé corrompu a fait appel de sa lourde peine : six mois de prison ferme, trois ans d'interdiction d'exercice d'une mission de service public et 4 000 € d'amende. *« On a intenté cette action pour l'exemple »*, expliquait, à l'issue de cette condamnation, Me Emmanuel Raynaud, l'avocat de l'hôpital Paul-Guiraud, à Villejuif. *On a voulu donner un coup de pied dans la fourmilière et montrer qu'on ne doit pas confondre son portefeuille personnel avec le budget de l'hôpital.* » Officiellement, c'est rarement le cas. Officieusement, on n'en sait rien. Les concurrents non retenus ne se plaignent pas par peur d'être grillés ou parce qu'ils profitent du système par ailleurs. Souvent les cahiers des charges sont rédigés de telle manière qu'une seule entreprise peut soumissionner à l'appel d'offres...

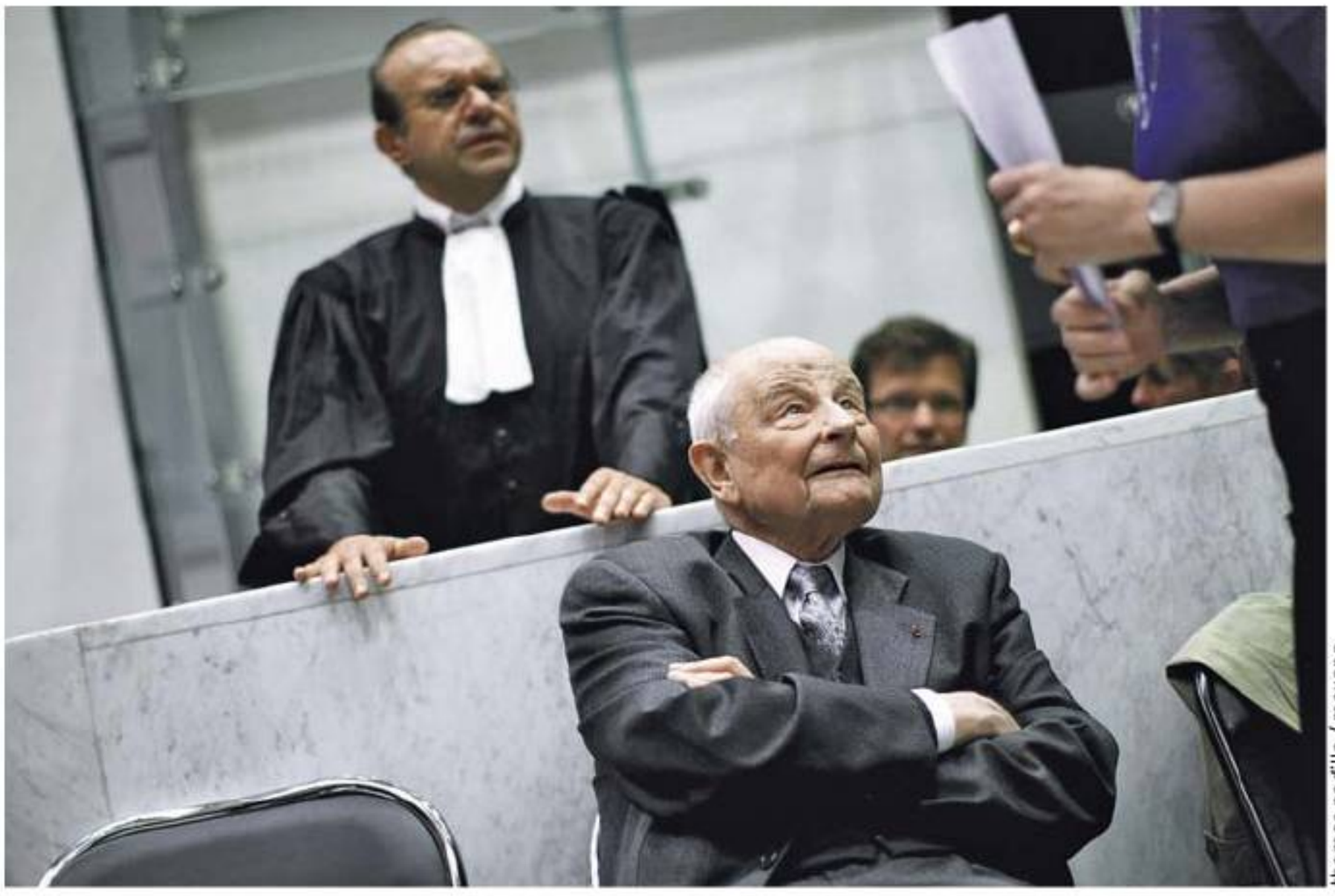

thomas padilla / maxppp

Le 14 mai 2012, tribunal correctionnel de Nanterre. Jacques Servier, fondateur des laboratoires qui portent son nom, comparaît pour « tromperie aggravée » dans l'affaire du Mediator.

Appétissante enveloppe

Un secteur qui brasse chaque année 18 milliards d'euros pour ses achats aiguise forcément quelques appétits. Au XXIe siècle, c'est le numérique hospitalier et son enveloppe de 400 millions d'euros qui font saliver. Les allers-retours entre e-santés publique et privée ont déjà commencé. Les premiers scandales explosent. Pourquoi l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille (APHM) a-t-elle choisi, en 2007, la société la moins aguerrie pour son système de gestion des dossiers patients informatisés (DPI) ? Contrairement à ses concurrents, Cerner n'avait qu'une référence en France, au CHU de Saint-Etienne, avec un bilan mitigé. Or, six mois après l'attribution du marché à Cerner, la responsable du projet DPI au sein de l'hôpital a enfin reconnu que son conjoint y est employé (mais pas à Marseille)... En 2012, la Cour des comptes écrit : l'APHM a *« entretenu un doute, au moins en apparence, sur le respect des principes fondamentaux de transparence, de libre accès et d'égalité de traitement des candidats à la commande publique. Le dialogue public peut avoir été influencé par cette situation »*. Une enquête judiciaire est en cours. Le fiasco, lui, est avéré : 14 millions d'euros, selon la Cour des comptes, pour un système qui n'a jamais fonctionné. Près de *« 4,7 millions ont été perdus »*, corrige Olivier Pontiès, directeur des systèmes d'information et d'organisation à l'APHM, soulignant que les sommes perdues sur

les facturations ont été recouvrées. Un nouveau appel d'offres est programmé, d'ici à la fin de l'année...

Tout cela fait néanmoins figure d'amateurisme à côté des implacables méthodes de l'industrie pharmaceutique. Gueuletons à la meilleure table de Rouen, émoluments à plusieurs zéros pour des activités de conseil, elle sait s'y prendre pour, l'air de rien et en toute légalité, acheter le monde médical et corrompre les esprits. Le fiasco de la campagne de lutte contre la grippe A (H1N1) en 2009, comme le scandale du Mediator ne sont que la partie émergée de l'iceberg.

Pieuvre pharmaceutique

« Les labos tiennent la santé », déplore le pharmacien Serge Rader. Des phases d'essai clinique à la prescription chez le médecin en passant par l'autorisation de mise sur le marché (AMM) et la fixation du prix de vente, la pieuvre pharmaceutique est partout. *« C'est bien plus subtil que de la corruption »*, résume François Autain, ancien sénateur auteur de rapports remarqués sur le médicament. En 2007, 50 généralistes dénonçaient la *« corruption banalisée du corps médical »* (1). *« Le mot peut paraître fort, mais je n'en ai pas trouvé d'autre pour décrire notre situation,* écrivait l'un des toubibs résistants. *Permettre à l'industrie pharmaceutique de doubler ou tripler le salaire de nombreux confrères hospitaliers n'est pas acceptable dans une France moderne et juste. Pas plus que ne sont acceptables ces voyages organisés que l'on nomme pudiquement "congrès" ou "symposium".* » L'intérêt pour la santé publique est nul, voire négatif ; qui plus est coûteux, à force de surprescriptions. Les firmes, elles, ont bien compris l'intérêt de soigner le médecin qui signe l'ordonnance, elles n'hésitent donc pas à claquer 25 000 € par an et par généraliste pour satisfaire son besoin *« d'information »* (2). *« Le gros de la corruption se fait en ville,* souligne un médecin hospitalier autrefois libéral. *Ce qui compte, c'est le nombre de boîtes prescrites.* » Les performances prescriptives des toubibs qui se laissent séduire seraient récompensées, d'après notre médecin, par des cadeaux ou même du cash.

Si l'industrie est friande du libéral à fort pouvoir de prescription, elle goûte tout autant, sinon plus, le ponte de CHU à forte notoriété médiatique et au réseau politique étoffé. Une blouse blanche estampillée « vue à la télé » prescrit des médicaments à des biens portants comme on vendrait un frigo à un Esquimau... Depuis la signature d'une charte de déontologie en 2008, et après le choc du Mediator, les labos la jouent plus discrète dans les hôpitaux. Se faire offrir une galette des rois ou un stéthoscope dernier cri par les industriels n'est plus si simple. En revanche, il est toujours possible de mener pour leur compte des protocoles d'études dont l'intérêt médical et la valeur méthodologique ne sont pas toujours évidents. L'intérêt financier est certain : 8 251 € en moyenne par médecin hospitalier pour les activités d'expertises et études, comme l'a estimé en 2008 l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), avec des écarts pouvant aller de 200 à 84 000 €. Chaque patient inclus dans l'essai rapporte au médecin investigateur de 1 500 à 2 500 €, parfois 5 000 €. Ajoutez à cela quelques conférences et colloques (1 217 € en moyenne et jusqu'à 90 000 €), une pincée de conseils (6 961 € en moyenne, avec des pics à 600 000 €)...

Difficile de dénigrer un comprimé quand on cachetonne auprès du laboratoire qui le fabrique...

« J'ai connu des key opinion leaders *qui touchaient 40 000 à 60 000 € par an et par labo ! Quand vous travaillez pour quatre ou cinq labos en même temps, c'est intéressant... Mais où est l'intégrité ?* » s'interroge un jeune hospitalier. Pour peu que le leader d'opinion grassement rétribué siège dans une instance sanitaire, c'est le jackpot assuré ! Difficile de dénigrer un comprimé quand on cachetonne auprès du laboratoire qui le fabrique...

Entourée par des experts liés aux fabricants de vaccins, Roselyne Bachelot a dépensé en 2009 près de 1 milliard d'euros en vaccins contre la grippe (AH1N1), avec le succès que l'on sait.

hamilton / rea

Liens et connexions

Roselyne Bachelot aurait-elle claqué près de 1 milliard d'euros en vaccins contre la grippe si les experts dont elle s'était entourée n'étaient pas liés aux fabricants de vaccins ? Servier aurait-il pu laisser sur le marché son Mediator pendant trente-trois ans et « rouler dans la farine » les autorités sanitaires sans ses connexions politiques et médicales ?

« Les liens professionnels, privés ou encore intellectuels sont tout aussi forts que les liens d'argent, voire plus insidieux dans la mesure où la réalité de leur influence peut plus facilement échapper à celui sur lequel elle s'exerce », explique François Autain. Un jeune loup prometteur recruté par un labo dans ses jeunes années se rappellera toujours son bienfaiteur, une fois arrivé au pouvoir. Ce fut le cas du Dr Philippe Douste-Blazy. Et Henri Nallet, ancien ministre de la Justice et surtout ancien responsables des contacts du PS avec l'Internationale socialiste, échangea volontiers son carnet d'adresses contre une sympathique retraite dorée chez Servier. Nul pacte corruptif ; simple échange de bons procédés. Le scandale du Mediator a permis quelques petites avancées en matière de lutte contre les conflits d'intérêts et la corruption, au moins intellectuelle, qui en découle souvent. Pour l'instant, seul Servier est à la barre des accusés. Pas les experts, ni les médecins enrôlés par le labo. ■

(1) www.formindep.org/monsieur-le-president-l-appel-des.html

(2) Igas, « L'information des médecins généralistes sur le médicament », septembre 2007.

Les bonnes passes des footballeurs

En France, le football ne connaît pas de dérives financières de même ampleur qu'en Italie. Mais ses dirigeants et ses joueurs n'ont jamais été des enfants de chœur. Tour d'horizon des magouilles hexagonales d'hier et d'aujourd'hui. PAR RENAUD LECADRE

Une grave menace plane sur le football, l'omniprésence néfaste de l'argent. » Depuis cinq ans qu'il préside l'Union des associations européennes de football (UEFA), Michel Platini multiplie les mises en garde contre les dérives du foot business. Il vise, bien sûr, la pandémie de matchs truqués sur fond de paris sportifs, mais songe plus largement à tout cet argent à l'origine incertaine qui imprègne les pelouses. Phénomène international, certes, mais la France, réputée bonne élève, tolère aussi ses petits et grands arrangements avec la loi.

Gervais Martel, président emblématique du Racing Club de Lens, est un homme dévoué. Fatalité du job, il a été mis en examen pour « corruption privée » en janvier dernier. Deux entreprises locales de BTP lui ont prêté 4 millions d'euros ; en échange, il leur a promis de les faire participer à la rénovation du stade Bollaert, financée en partie sur fonds publics. Martel n'y voit pas malice : ce prêt, étant déclaré au fisc, serait « *tout ce qu'il y a de plus transparent* ». L'avocat des entrepreneurs, Me Franck Berton, décrit, en écho, une simple « *opération commerciale : mes clients ont intérêt à aider Gervais Martel à rester majoritaire au sein de son club puisqu'il leur confie régulièrement ses chantiers* ». La justice dira si l'échange de procédés est légal, mais son objectif proclamé a d'ores et déjà échoué : le Crédit agricole du Nord vient de récupérer 65 % du capital du RC Lens, qui peine à se remettre de sa relégation en Ligue 2. En dépit de la bienveillance du BTP, Martel n'est plus seul aux commandes.

Des sponsors généreux

Roland Romeyer, pittoresque président de l'AS Saint-Etienne, traîne depuis 2007 une mise en examen pour « recel de blanchiment ». Pour conforter sa participation au capital des Verts (22 %, *via* son holding Croissance Foot), il avait fait la manche auprès d'un ami, Adao Carvalho, qui lui a allongé *illico* 1 million d'euros. Or, l'argent provenait d'une fraude aux Assedic et à l'Urssaf : des sociétés proposaient des emplois fictifs à des particuliers pour ensuite les licencier tout aussi faussement. En prison, Carvalho ! Mais Romeyer campe en naïf : « *C'est un industriel connu dans la région. Je lui ai fait confiance, je me suis fait berner comme tout le monde.* »

akici / turkpix / scanpix / sipa

Platini, ancienne star planétaire devenue grand manitou du football européen, a compris et dénonce le risque mortel que l'argent fait courir à son sport.

Qui s'interroge sur l'intérêt des bailleurs de fonds à investir dans le foot français, structurellement déficitaire ?

Cette propension à fermer les yeux sur l'origine des millions irriguant le football est largement partagée. Qui s'interroge sur l'intérêt des bailleurs de fonds à investir dans ce secteur structurellement déficitaire qu'est le football français, qui ne doit sa survie qu'à l'exportation de ses meilleurs joueurs dans les clubs étrangers ? La passion n'explique pas tout. Parmi les annonceurs, la logique économique des sociétés de paris en ligne est limpide, puisque les supporteurs de foot sont les principaux clients des Betclic, Bwin ou Winamax qui trustent désormais les maillots des plus grandes équipes. Mais comment justifier la générosité de certains sponsors inconnus du grand public et voués à le rester ? Qu'est-ce qui destinait, par exemple, un responsable de l'ex-Générale des eaux à présider le Losc, le club pro de Lille ? Pierre Mauroy, longtemps accroché à la présidence de la communauté urbaine de Lille, justifiait ainsi l'attribution à Veolia de la distribution d'eau : « *Ils rendent des services, embauchent des jeunes désœuvrés, soutiennent le football...* »

Mélange des genres

Marchés publics et ballon rond font bon ménage chez Louis Nicollin, industriel des déchets et historique président du club de la Paillade (du nom d'un quartier montpelliérain) rebaptisé Montpellier Hérault Sport Club (puisqu'il faut voir grand). Le pittoresque « Loulou » a toujours >

Le « tranquille » Laurent Blanc lui-même n'a pas échappé aux magouilles financières lors de son transfert de Barcelone à Marseille.

La France est-elle corrompue ?

> su concilier l'utile et l'agréable. Fort de son expérience dans le Languedoc, il a tenté une échappée belle dans la capitale : lorgnant sur le marché des ordures concédé par Bertrand Delanoë, il a jugé utile de racheter le PSG basket. Dans le petit milieu formé par ceux qui organisent les compétitions ou les commentent, s'interroger sur ce mélange des genres n'est pas jugé très sport...

Les casseroles du foot ne se limitent pourtant pas à la question du capital et de son origine. L'essentiel des affaires tournent autour du travail, de sa rémunération. Les footballeurs, du moins les plus aisés d'entre eux (1), sont proverbialement réfractaires au fisc. Leurs salaires ayant quintuplé en quinze ans, ils sont très sensibles à la question. Nicolas Anelka s'en est justifié, très cash, dans un entretien à *20 minutes* : « *Je ne veux pas jouer au foot et payer 50 % de ce que je gagne. L'argent que j'ai, il est pour mes enfants, là où il n'y a pas de fiscalité. Si certains sont choqués, tant pis.* » L'ancien attaquant de l'équipe de France achève aujourd'hui sa carrière en Chine, paradis des nouveaux milliardaires.

D'Hechter à Rocher

Quoi de neuf depuis la caisse noire du PSG, en 1978 ? Elle avait contraint le couturier Daniel Hechter à la démission : la double billetterie était destinée à verser un complément de rémunération occulte aux joueurs. En 1982, à Saint-Etienne, le président Roger Rocher se plaignait amèrement d'être seul mis en cause : « *J'ai été dans l'obligation de dissimuler certaines recettes afin de verser des rémunérations non déclarées à des joueurs. Je me sens coupable devant le fisc, mais je ne me sens pas coupable devant un système qui s'est imposé.* » En 1991, à Toulon, l'entraîneur Rolland Courbis passe par la case « prison ». Il s'en est expliqué dans une autobiographie : « *Je n'ai pas inventé le brevet de la caisse noire. On se heurte au désir des joueurs de toucher des primes exonérées d'impôts. Il a été décidé à l'unanimité que 10 % de notre budget sera sorti au black afin d'alimenter une caisse noire. Par obligation, et non par malhonnêteté.* » C'était la préhistoire. Depuis, la tuyauterie financière s'est sophistiquée.

Laurent Blanc, actuel entraîneur de l'équipe de France, fut l'un des premiers bénéficiaires de la surévaluation fictive des transferts. Recruté par l'OM en 1997, Blanc exige 1 million de francs de salaire mensuel ; le club ne peut lui offrir que 650 000 F. Qu'à cela ne tienne : au lieu de verser 2 millions de dollars au FC Barcelone, son club d'origine, l'OM grimpe à 2,5. La différence ira dans la poche du joueur, comme le précise ce fax : « *Obtenir du Barça qu'il reverse à Laurent Blanc 500 000 dollars.* » En compensation d'un salaire moins élevé, Blanc encaisse 4 millions de francs, net d'impôt. Et l'OM économise 2 millions de francs de charges sociales sur la durée du contrat. Tout le monde s'y retrouve, sauf le fisc et l'Urssaf... Blanc n'a pas été poursuivi (2), seuls les dirigeants du club ont trinqué en 2006. Au grand agacement du procureur de Marseille, Marc Cimamonti, qui lâche en plein procès : « *Il manque des mises en examen. Si cela n'avait tenu qu'à moi, Laurent Blanc serait ici. Je le regrette.* »

Marc Roger, président déchu du Servette de Genève, club suisse par lequel ont curieusement et brièvement transité plusieurs joueurs français, enrage également contre l'impunité des dieux du stade : « *Les footballeurs sont âpres au gain. Par leur gourmandise, ils favorisent et incitent les dérives actuelles.* » Lui seul a été condamné en 2008 (deux ans avec sursis). Pourtant, l'intraitable juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke, pointant en 2009 une litanie de « *compléments de revenus non déclarés* », exonère les joueurs dans la dernière affaire du PSG : « *Le club a mis en place toute une chaîne de faux documents visant à masquer la vraie rémunération des joueurs,* [qui n'auraient] *pas toujours conscience de toutes les implications de leurs actes.* » Sans blague...

Alors, qui fait la police ? Tutelle de ce sport, la Fédération française de football refuse de s'en charger. En réalité, elle est surtout préoccupée par ses propres affaires. En 2007, son président Claude Simonnet a été condamné (six mois de prison avec sursis) pour « faux bilan » : dans sa hâte à afficher des comptes équilibrés après le fiasco du Mondial en Corée, il a glissé quelques poussières sous le tapis. « *Graves dysfonctionnements tout au long de la chaîne de décision,* résumait le parquet, *qui ne sont pas des erreurs mais des dissimulations obstinées.* » Dans

patrice aim / icon sport

nicolas guyonnet / icon sport

alain grosclaude / presse sports

nicolas guyonnet / icon sport

De haut en bas : Gervais Martel (président du RC Lens), mis en examen pour « corruption privée » ; Louis Nicollin (président de Montpellier), dont les affaires prospèrent grâce au football ; Rolland Courbis (entraîneur multicasquettes), qui a purgé une peine de prison pour une affaire de caisse noire ; Roland Romeyer (président de l'AS Saint-Etienne), mis en examen pour « recel de blanchiment ».

aly song / reuters

la foulée, le président de la FFF a été sermonné par le Conseil de la concurrence pour avoir confié sans appel d'offres les droits de marketing de l'équipe de France à Jean-Claude Darmon, l'ex-grand argentier du foot français, qui réclamait 12 % de marge : « *Une collaboration privilégiée principalement fondée sur des relations personnelles et opaques.* »

La star vieillissante Nicolas Anelka, qui n'a jamais caché son intérêt pour les gros salaires, a été embauchée en Chine, haut-lieu des paris sportifs.

Le dynamique président de la Ligue professionnelle est davantage expert en lobbying qu'en moralisation.

La FFF décrédibilisée, reste la Ligue professionnelle de football, qui ne cesse de gagner en influence. Mais son dynamique président, Frédéric Thiriez, est expert bien plus en lobbying qu'en moralisation. A l'Assemblée nationale, il paraît parfois jouer à domicile. Quand il était député (UMP), Edouard Landrain présidait une Amicale parlementaire du football réunissant une cinquantaine d'élus de tous bords. Exemple d'invitation à l'une des agapes : « *Frédéric Thiriez nous parlera de la nécessaire réforme du statut d'agent sportif.* » Or, cette réforme scélérate permet aux clubs de rémunérer les agents (dont les confortables commissions sont de surcroît baladeuses) à la place du joueur. Soit une énième forme de revenu masqué, vendue aux parlementaires entre la poire et le fromage. Parmi ses faits d'armes, Thiriez peut ainsi se vanter d'avoir décroché une subvention de 150 millions d'euros pour la rénovation des stades, quand bien même la France n'obtiendrait pas l'organisation de l'Euro 2016.

Zone de non-droit

Y aura-t-il un pilote dans l'avion pour éviter le crash ? Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le conseiller élyséen en charge des sports n'était autre que l'ancienne avocate de l'Union des clubs professionnels de football (UCPF, le Medef du football), Sophie Dion. L'éminent Jean-Michel Marmayou, de l'université du sport d'Aix-en-Provence, considère que le football est légitime à se considérer comme une zone de non-droit. « *A partir du moment où un milieu rejette une loi, les délinquants seraient absous par son illégitimité* », argue-t-il, épousant les thèses du mileu qu'il observe... Dans tel tribunal, un magistrat s'efforce ponctuellement de remettre un peu d'ordre sur la pelouse, mais sans jouer collectif. Laurent Davenas, procureur général à la Cour de cassation et fan de foot, en est réduit à constater : « *C'est frappant : toutes les grandes aventures du football français se terminent devant un tribunal correctionnel. Saint-Etienne, Bordeaux, Marseille, PSG, j'espère que Lyon échappera à la malédiction !* » ■ **R.L.**

(1) Le salaire moyen d'un joueur professionnel est de 45 000 €, mais la moitié d'entre eux émarge au-dessous de 15 000 €. La moyenne est tirée vers le haut par une centaine de très hauts salaires.

(2) Christophe Dugarry, qui commente actuellement l'Euro pour Canal +, avait également été transféré du Barça à l'OM, avec cette variante : sous couvert de droit à l'image, 1 million de francs a atterri sur un compte bancaire au Luxembourg. Et cette constante : Dugarry n'a pas été poursuivi, ni même entendu.

MARCHÉS PUBLICS, URBANISME

La France n'a pas encore a

PAR YVES MÉNY*

Pour ce spécialiste français de la corruption, dont le travail porte sur la France et l'Italie, les mauvaises pratiques reviennent, malgré la mobilisation des années 90.

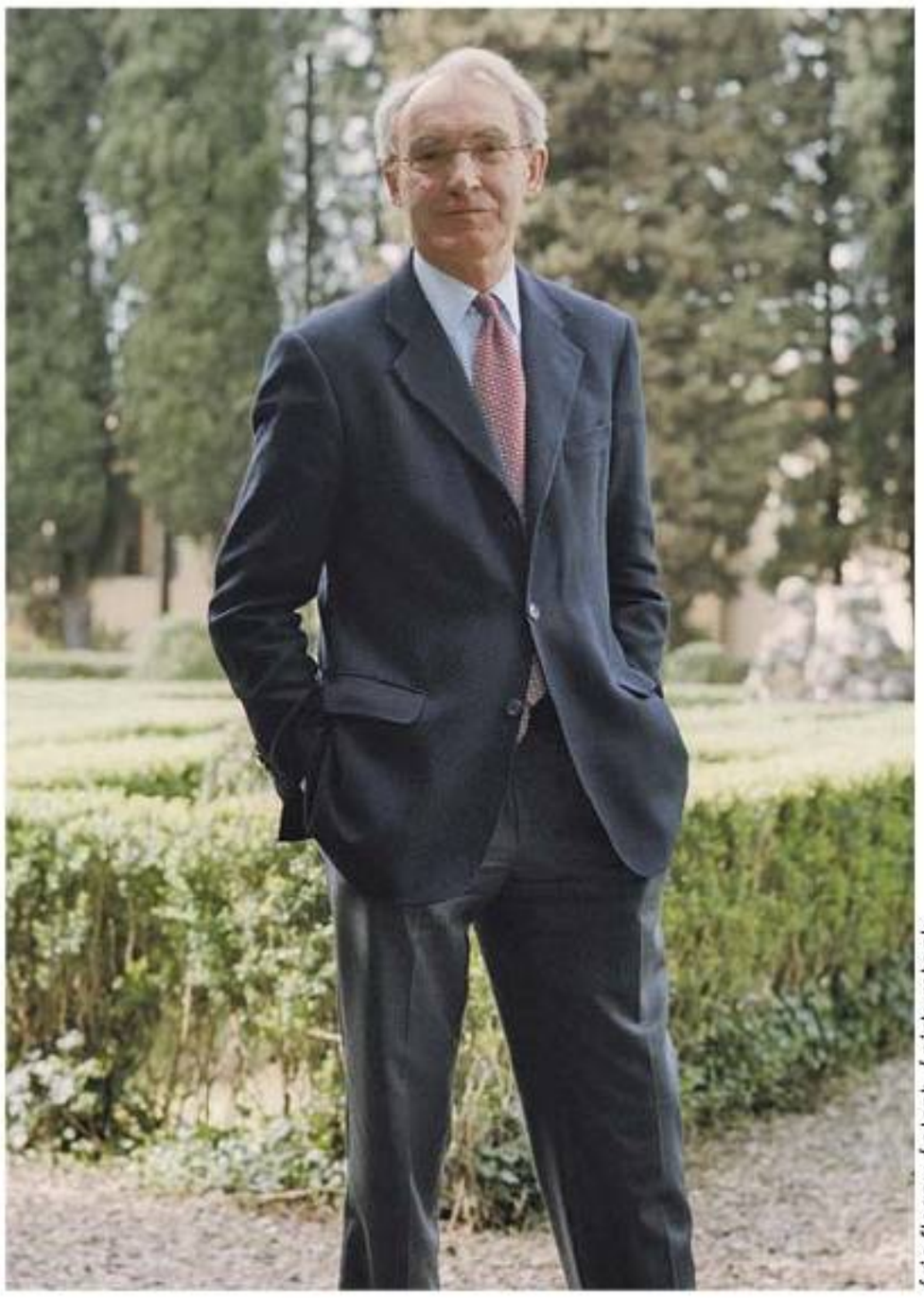

éric flogny / aleph / picturetank

Marianne : Depuis la publication en 1992 de votre *Corruption de la République* (Fayard), nombre d'institutions ont été créées pour lutter contre la corruption en France s'étiolent - service central de prévention de la corruption (SCPC), pôle financier du parquet de Paris - et d'autres sont mortes - Mission interministérielle d'enquête sur les marchés. Qui tire avantage du *statu quo* ?

Yves Mény : Ces nouvelles institutions dérangent le *modus vivendi* et ne peuvent être efficaces que si elles bénéficient d'un fort soutien politique et/ou médiatique. Au fil du temps, elles ont perdu l'un et l'autre, car, après la mobilisation initiale et la pression de l'opinion publique, on est revenu au *business as usual*. Après la mobilisation des années 90, un déclin progressif (au niveau des soutiens politiques, des moyens matériels, des nominations) s'est installé depuis une dizaine d'années. Les élites aux commandes, qu'elles soient publiques ou privées, trouvent avantage à l'affaiblisement des « poils à gratter », qui irritent, exaspèrent et empêchent les petits et les grands arrangements avec la loi et l'éthique. L'actualité récente l'illustre (affaires Woerth, Guérini, etc.).

La progression sondagière du soupçon quant à l'intégrité des élus et des fonctionnaires révèle-t-elle un délitement effectif des mœurs, du bas en haut de l'échelle ?

Y.M. : Les sondages ne révèlent pas grand-chose sur la corruption, mais traduisent l'exaspération de l'opinion à l'égard des politiques menées par les élites. Les citoyens peuvent fermer les yeux sur certaines pratiques, quand tout va bien ; ils deviennent plus exigeants lorsque les choses vont mal. Ce qui est certain est que la corruption change et s'adapte aux opportunités du moment. Chaque nouvelle règle peut constituer une bonne occasion pour les filous. Mais il y a évidemment des constantes. Au niveau local : marchés et urbanisme. Au niveau national : grands contrats internationaux, en particulier dans l'armement ou les travaux publics.

La décentralisation de 81-82 n'a pas créé la corruption locale ; elle lui a donné des occasions supplémentaires.

Vos travaux permettent-ils d'appréhender ces « constantes » ?

Y.M. : Ces constantes s'expliquent par le pouvoir quasi discrétionnaire des élus locaux. Et, dans le secteur des armements, par le secret (et les masses financières en jeu). Les « gisements » de corruption sont là où la violation des règles juridiques et éthiques s'y prête.

Pourquoi la décentralisation a-t-elle ouvert la porte à une corruption locale ? Comment reconstituer le rôle d'assistance et de surveillance qu'assumait jadis, avec ses imperfections, l'administration centrale ?

Y.M. : La décentralisation de 1981-1982 n'a pas créé la corruption locale ; elle lui a offert des occasions supplémentaires. Il faut distinguer deux types de corruption locale. L'une est proprement locale, difficile à contrôler, quoi qu'on fasse, compte tenu des dizaines de milliers de col-

ttaqué les racines du mal

lectivités locales et de la nébuleuse de sociétés, organismes semi-publics ou associations qui constituent une jungle inextricable. L'autre s'est développée dans les années 80-90, toujours au niveau local, mais téléguidée au niveau national par les élites centrales pour assurer le financement des partis. Il en subsiste encore quelque chose lorsque des élus qui cumulent se font attribuer des avantages financiers en argent ou en nature (la chronique récente dans le nord et dans le sud de la France illustre ces dérapages). Pour lutter efficacement contre ces dérives, inutile de renforcer encore l'appareil de contrôle et de répression, déjà surabondant et médiocrement efficace. Les remèdes qui marchent : interdiction du cumul des mandats et plus encore du cumul de fonction politique et de direction d'organisme public ou d'association, transparence des comptes et audit des associations subventionnées qui gravitent autour des pouvoirs locaux. Hélas, ces solutions sont rejetés par la classe politique.

Qu'en est-il de la fonction publique, locale et nationale : quels travaux de recherche permettent de dire que le sens du service public s'est émoussé en France ou, au contraire, qu'il se maintient ?

Y.M. : Le sens du service public demeure fort en France et les cas de fonctionnaires corrompus restent assez rares. La corruption se niche souvent dans ces zones floues où des fonctionnaires servent de ponts entre la politique et l'administration (cabinets, associations, sociétés vampirisées par la politique). Ce sont en fait des fonctionnaires qui travaillent pour un parti, un leader, et qui ne sont pas trop regardants sur les moyens pour arriver à leurs fins. En revanche, en Italie, la corruption diffuse profite de la nécessité de recourir à des intermédiaires pour résoudre les problèmes quotidiens. Ces intermédiaires sont souvent honnêtes,

Lorsque les élus ne sont pas trop regardants sur les moyens, les fonctionnaires sont plus exposés à la corruption.

mais trop souvent certains profitent de leur position stratégique pour, sans scrupule, arriver à leurs fins.

A la lumière de l'exemple italien, notamment, pouvez-vous dire à quel moment une société décide de s'attaquer vraiment à la corruption ?

Y.M. : Pour s'attaquer à la corruption, il faut généralement un détonateur (un scandale, comme l'affaire Urba en France ou, en Italie, la récente mise en cause du leader de la Ligue lombarde, Umberto Bossi) et un contexte social, politique, médiatique favorable. Très souvent l'opinion publique subodore qu'il existe des situations de corruption, mais la société accepte cette corruption soit par fatalisme, soit par intérêt, parce qu'elle a le sentiment que tout le monde en bénéficie plus ou moins (c'est le propre par exemple des sociétés mafieuses). D'autres fois, elle se sent impuissante à agir et ne peut finalement se mobiliser que lorsque le scandale est énorme ou que le système politico-économique s'effondre. La corruption dans certains pays est endémique et il est très difficile de l'éradiquer, car c'est l'ensemble ou une grande partie du corps social qui est gangrené, et pas seulement les élites économiques ou politiques.

En France, quelles initiatives permettraient de rassurer l'opinion sur l'intégrité des détenteurs et crédibiliser la notion de « République irréprochable » ?

Y.M. : Pour mieux garantir le caractère irréprochable de notre vie publique, il faut d'abord pourchasser de manière systématique les conflits d'intérêts. Le récent rapport publié sous l'autorité du vice-président du Conseil d'Etat ne demande qu'à être mis en œuvre, mais il semble qu'il y ait un appétit limité pour passer à l'acte... Autrement dit, davantage de mesures de renforcement de la démocratie, de l'éthique et de la légalité plutôt que des mesures répressives, dont l'impact est fort limité. La France n'a pas encore attaqué les racines du mal.

Après l'opération « Mains propres », l'Italie a-t-elle changé ?

Y.M. : Malgré les efforts des médias, de certains élus et de la magistrature, la corruption en Italie, par exemple, est un cancer dont les métastases pénètrent partout. La campagne « Mani pulite » dans les années 90 avait permis un assainissement (temporaire) de la situation. Avec Berlusconi et son amoralisme généralisé, les choses sont reparties de plus belle. Chaque jour apporte sa vague de scandales qui mettent en cause politiques de tous bords, hommes d'affaires véreux, fonctionnaires, dirigeants sportifs et joueurs de football, dirigeants de grandes entreprises publiques, voire la banque du Vatican... La situation a quelque chose de décourageant et l'hydre renaît sans cesse. Le mélange détonant de politisation extrême et de blocages bureaucratiques est une source infinie de passe-droits, de petits arrangements et de corruption dont rien ne semble pouvoir venir à bout. ■

Propos recueillis par Daniel Bernard

* Président du centre de recherche Collegio Carlo Alberto de Turin